

Ministère de l'Environnement, de
l'Eau et de l'Assainissement

Secrétariat Général

Direction Générale des Études
et des statistiques Sectorielles

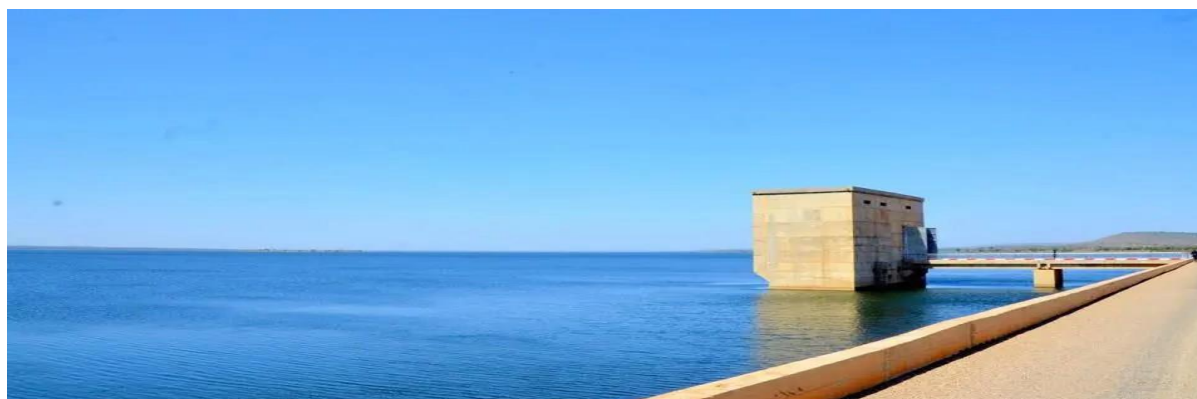


BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Décembre 2024



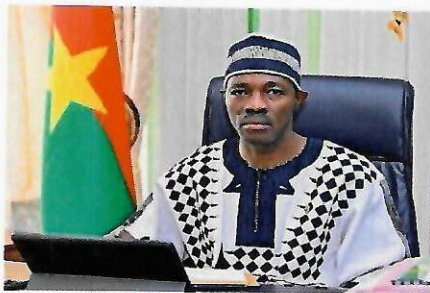
Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement *****		BURKINA FASO La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
Secrétariat Général *****		
Direction Générale des Études et des statistiques Sectorielles		

Tableau de bord statistique de l'Eau et de l'Assainissement 2023

Version Provisoire

Décembre 2024

AVANT-PROPOS



Depuis 2016, mon département s'engage chaque année à fournir aux utilisateurs des statistiques de qualité sur le sous-secteur « Eau et Assainissement ». Cet engagement se concrétise par la production annuelle de rapports de performance, d'annuaires statistiques et de tableaux de bord. Ces derniers présentent une synthèse et une description des indicateurs clés liés à la gouvernance, à la mobilisation des ressources en eau, à la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement des eaux usées et excréta.

Le Minsitère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement se rejouit de mettre à la disposition des acteurs et actrices du développement, de façon régulière, des statistiques fiables et actualisées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le tableau de bord des indicateurs, outil essentiel pour le ministère et les acteurs du sous-secteur « Eau et Assainissement », permet d'orienter efficacement les prises de décision et de renforcer la gouvernance dans le domaine. Il s'adresse aux divers utilisateurs, tels que les étudiants, les chercheurs, les structures publiques et privées, les ONG et les associations, qui s'intéressent aux données sur l'eau et l'assainissement au Burkina Faso.

L'élaboration du tableau de bord statistique 2023 a été pilotée par la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS), en collaboration avec la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP), la Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE), la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH), la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction de la Gestion des Finances (DGF), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

En ma qualité de premier responsable du département, j'exprime ma gratitude à tous les acteurs, tant internes qu'externes, qui ont contribué à l'élaboration de cette 8^{ème} édition du tableau de bord, dont l'importance est indéniable.

Je fonde l'espoir que ce document réponde aux attentes des différents acteurs du développement et favorise une meilleure compréhension de la situation de notre sous-secteur, tout en facilitant la planification des interventions.

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement


Roger BARO
Officier de l'Ordre de l'Étalon



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	ii2
SOMMAIRE	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	8
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	9
CONTEXTE GÉNÉRAL	15
CHAPITRE 1 : MOYENS DU MINISTÈRE.....	20
1.1. Des ressources humaines disponibles du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement.....	21
1.2. Moyens financiers mobilisés du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	23
1.3. Autres indicateurs de gouvernance	25
CHAPITRE 2 : AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU	27
2.1. Aménagements hydrauliques.....	28
2.2. Gestion intégrée des ressources en eau (disponibilité de la ressource en eau)	30
2.3. Gestion intégrée des ressources en eau (protection et conservation de la ressource en eau) ...	32
CHAPITRE 3 : Eau potable	34
3.1. Accès à l'eau potable	35
3.2. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (1/2)	37
3.3. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (2/2)	39
3.4. Situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain.....	41
CHAPITRE 4 : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA	43
4.1. Accès à l'assainissement et changement de comportement.....	44
4.2. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu rural)	46
4.3. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu urbain)	48
4.4. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement collectifs	50
ANNEXE	52
ANNEXE 1 : Glossaire	53
ANNEXE 2 : Synthèse méthodologique d'élaboration du tableau de bord	59
ANNEXE 3 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)	60
ANNEXE 4 : Équipe d'élaboration.....	61

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE	: Agence de l'Eau
AEM	: Agence de l'Eau du Mouhoun
AEN	: Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEP-MV	: Approvisionnement en Eau Potable Multi-Villages
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
ANAM	: Agence Nationale de la Météorologie
ATH	: Agent Technique de l'Hydraulique
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUE	: Association des Usagers d'Eau
BF	: Bornes Fontaines
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DGA	: Direction Générale de l'Assainissement
DGAUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGEP	: Direction Générale de l'Eau Potable
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGF	: Direction de la Gestion des Finances
DGIH	: Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DRO	: Direction Régionale de Ouagadougou
EC	: Espace de Compétence des agences de l'eau
ENA	: Enquête Nationale sur l'Assainissement
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FDAL	: Fin de la Défécation à l'Air Libre
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IGR	: Ingénieur du Génie Rural
ITGR	: Ingénieur des Travaux du Génie Rural
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MENA	: Ministère de l'Education Nationale
MENAPLN	: Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
OSA	: Opérationnalisation de la Stratégie de l'Assainissement

PAEA	:	Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PDI	:	Personne Déplacée Interne
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PEM	:	Points d'Eau Modernes
PFNL	:	Produit Forestier Non Ligneux
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEP	:	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN-AEPA	:	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PN-AEUE	:	Programme National de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excreta
PNAH	:	Programme National des Aménagements Hydrauliques
PNE	:	Politique Nationale de l'Eau
PN-GIRE	:	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PPS	:	Programme Pilotage et Soutien
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAGE	:	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNE	:	Stratégie Nationale de l'Eau
ST/GIRE	:	Secrétariat Technique pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
STEP	:	Station d'Epuration
TCM	:	Toilette à Chasse d'eau Manuelle
TSH	:	Technicien Supérieur de l'Hydraulique
VIP	:	Ventilated Improved Pit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : évolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2014 à 2023 (%)	22
Tableau 1.2 : évolution de la structure du personnel par catégorie de 2014 à 2023 (%)	22
Tableau 1.3 : évolution des dotations de 2014 à 2023 (en millions de FCFA)	24
Tableau 1.4 : évolution des dotations d'investissement de 2014 à 2023 (en millions de FCFA)	24
Tableau 3.1 : évolution de la population desservie, du nombre de villages sans accès à l'eau potable et du nombre de communes à taux d'accès inférieur à la moyenne nationale	36
Tableau 3.2 : nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable de 2014 à 2023	40
Tableau 3.3 : évolution des indicateurs clés de l'ONEA	42
Tableau 4.1 : nombre de villages ayant éradiqué la défécation à l'air libre en milieu rural	45
Tableau 4.2 : évolution du nombre de systèmes d'assainissement collectif, réalisés par l'ONEA en milieu urbain	51

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : évolution de l'effectif du personnel de 2014 à 2023	22
Graphique 1.2 : évolution de la structure du personnel selon le sexe de 2014 à 2023 (%).....	22
Graphique 1.3 : structure du personnel selon les emplois spécifiques de 2014 à 2023 (%)	22
Graphique 1.4 : structure du personnel selon l'ancienneté en 2023 (%)	22
Graphique 1.5 : évolution du taux des fonds transférés aux collectivités territoriales de 2014 à 2023 (%)	24
Graphique 1.6 : évolution du taux d'exécution des dépenses d'investissement (Base dotation Etat) entre 2014 et 2023	24
Graphique 1.7 : évolution du taux d'exécution du PPM de 2014 à 2023 (%).....	26
Graphique 1.8 : évolution de la part (en %) du budget AEPA et GIRE exécuté localement de 2014 à 2023.....	26
Graphique 1.9 : évolution du taux d'exécution du Budget d'investissement en milieu urbain de 2014 à 2023.....	26
Graphique 2.1 : évolution du nombre cumulé de barrages réalisés et réhabilités de 2015 à 2023	29
Graphique 2.2 : capacité de stockage en eau de surface de 2015 à 2023 (millions de m3)	29
Graphique 2.3 : évolution du taux de fonctionnalité des barrages de 2015 à 2023 (%)	29
Graphique 2.4 : évolution de l'indice pluviométrique dans les principales stations de 2014 à 2023.....	31
Graphique 2.5 : nombre cumulé de services de police de l'eau fonctionnels de 2014 à 2023	33
Graphique 2.6 : évolution des taux de recouvrement de la CFE de 2015 à 2023	33
Graphique 2.7 : évolution de la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges de 2015 à 2023 (%).	
..... 33 Graphique 3.1 : taux d'accès à l'eau potable et population desservie en milieu rural de 2014 à 2023	
.....	36
Graphique 3.2 : nombre d'abonnés de catégorie 1 et 2 de l'ONEA et population additionnelle desservie en milieu urbain de 2014 à 2023.....	36
Graphique 3.3 : évolution du taux d'accès à l'eau potable par milieu de résidence de 2014 à 2023 (%)	36
Graphique 3.4 : évolution du nombre d'AEPS/PEA de 2014 à 2023	38
Graphique 3.5 : proportion des AEPS gérées par délégation de 2014 à 2023 (%)	38
Graphique 3.6 : taux d'équipement des centres de santé et des écoles primaires en point d'eau potable en milieu rural de 2014 à 2023 (%)	40
Graphique 3.7 : taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompe en milieu rural de 2014 à 2023 (%).....	40
Graphique 3.8 : évolution du taux de croissance annuel du nombre de bornes fontaines en milieu rural de 2014 à 2023 (%)	40
Graphique 3.9 : volume d'eau consommée par catégorie d'abonnés (millions de m3) de 2014 à 2023	42
Graphique 3.10 : volume d'eau produit par l'ONEA et volume d'eau total consommée de 2014 à 2023	42
Graphique 3.11 : qualité de l'eau fournie par l'ONEA de 2014 à 2023	42
Graphique 4.1 : évolution du taux d'accès à l'assainissement de 2014 à 2023.....	45
Graphique 4.2 : taux d'accès à l'assainissement par région (%)	45
Graphique 4.3 : évolution des réalisations de latrines par type de 2014 à 2023	47
Graphique 4.4 : évolution du nombre des latrines homologuées et subventionnées de 2014 à 2023	47
Graphique 4.5 : évolution du nombre de puisards domestiques en zones rurales de 2014 à 2023	47
Graphique 4.6 : taux d'équipement des écoles et des centres de santé en latrines de 2014 à 2023.....	47
Graphique 4.7 : proportion des latrines sans dalles en béton (%)	47
Graphique 4.8 : nombre de nouvelles latrines familiales réalisées par an	49
Graphique 4.9 : nombre de nouveaux puisards construits en milieu urbain par an	49
Graphique 4.10 : évolution du nombre de sites de dépôtage de 2014 à 2023.....	49
Graphique 4.11 : évolution des rendements épuratoires et de la qualité des eaux usées épurées.....	51

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le tableau de bord statistique 2023 de l'eau et de l'assainissement fait une analyse de l'évolution des principaux indicateurs contenus dans l'annuaire statistique 2023 et dans la matrice de performance du sous-secteur. La synthèse de ces analyses est faite selon les champs suivants : (i) Moyens du ministère, (ii) Aménagements hydrauliques et Gestion intégrée des ressources en eau, (iii) Eau potable et (iv) Assainissement des eaux usées et excréta.

1. MOYENS DU MINISTERE

- **Les moyens humains disponibles du sous-secteur Eau et Assainissement**

Entre 2014 et 2023, l'effectif du personnel a affiché une tendance à la hausse avec quelques des fluctuations. Il est passé de 701 en 2015 à 566 en 2016, puis a atteint 1 157 en 2023. Au cours des deux dernières années, il a augmenté de 9,3 %.

En ce qui concerne la répartition par catégorie, on observe que le personnel du sous-secteur est principalement composé de cadres supérieurs (catégorie A, représentant en moyenne 42,6 %), suivis des agents de catégorie B (37,5 %). Cette prédominance est plus prononcée dans les emplois spécifiques, où les cadres supérieurs (IGR et ITGR) représentent 57,1%.

De plus, la majorité des agents du ministère a un âge compris entre 20 et 40 ans et représente environ 61,3 % de l'effectif total. Ce qui témoigne d'un personnel relativement jeune.

- **Les moyens financiers du sous-secteur Eau et Assainissement**

Les allocations budgétaires du sous-secteur ont varié en dent de scie avec une tendance à la baisse entre 2014 et 2023. De 2014 à 2019, le budget est passé de 75,3 milliards en 2014 à 42,9 milliards en 2019 avec un taux de décroissance annuelle moyenne de 10,7%. En 2020, il connaît une hausse de plus de 100% par rapport à 2019 et se situe à 86,5 milliards. Cependant, il connaît une baisse tendancielle au cours des deux dernières années par rapport à 2020 et se situe à 67,3 milliards en 2023. Les dotations d'investissement représentaient 86,1% du budget en 2023. Au total, la structure budgétaire du MEEA a été largement dominée par l'investissement, car les dotations d'investissements constituent plus de 80% des allocations entre 2014 et 2023.

2. AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

- **Amenagements hydrauliques**

Au cours de l'année 2023, le PNAH a enregistré la réception de trois (03) nouveaux barrages (Niangdo, Nanou, et Niou) sur une prévision de quatre (04) barrages à réaliser. En termes de réhabilitation, aucune réception n'a été prévue. Le nombre cumulé de barrages réhabilités depuis 2015 est de 36. Au cours de cette période, la capacité de stockage en eau de surface a augmenté de 1 123,4 millions de m³, soit une hausse de 22,3%.

En outre, le taux de fonctionnalité des barrages est resté moyen sur la période 2015-2023. Il est passé de 53,0% à 57,2% avec la réhabilitation des 36 barrages additionnels.

- **Gestion intégrée des ressources en eau**

L'année 2023 a été humide dans les stations de Bobo-Dioulasso, Bogandé, Gaoua et Ouagadougou-Aéroport, avec des excédents pluviométriques variant de 21,85 mm à Bobo-Dioulasso à 128,34 mm à Bogandé, par rapport à la moyenne des 30 dernières années (1993-2022) des stations respectives. En revanche, les stations de Pô, Fada, Dédougou et Boromo ont enregistré des déficits pluviométriques allant de 89,19 mm à Pô à 191,49 mm à Boromo.

L'évaporation a augmenté dans sept (07) des principales stations, avec des hausses allant de 18 mm à Ouahigouya à 489 mm à Pô. Deux stations, Gaoua et Bobo-Dioulasso, ont connu une baisse d'évaporation, jusqu'à 121mm.

Mis en place entre 2014 et 2019, les services police de l'eau ont bénéficié d'une subvention de 200,049 millions en 2023 de FCFA pour mener leurs activités.

Le recouvrement de la Contribution Financière de l'Eau (CFE) a atteint 92,4%, avec 3 786,721 millions de FCFA recouvrés sur une prévision de 4 100 millions de FCFA.

Enfin, la proportion des retenues d'eau de surface protégées a augmenté, passant de 22% en 2022 à 24,7% en 2023, avec plusieurs travaux de protection réalisés sur les berges et barrages.

3. EAU POTABLE

Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est passé de 76,3% en 2022 à 78,3% en 2023 soit une amélioration de 2 points de pourcentage. Son rythme de croissance annuel moyen sur la période 2014-2023 est de 1,2%. Il connaît des disparités selon le milieu de résidence. En effet, en 2023, il est de 71,3% en milieu rural contre 92,2% en milieu urbain.

Le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% est resté inchangé entre 2022 et 2023 soit 100 communes. Celui des villages sans accès à l'eau potable en milieu rural sensiblement baissé passant de 62 en 2022 à 48 en 2023.

La proportion d'AEPS/PEA/AEP-MV gérés par délégation enregistre une baisse continue et se situe à 18,6% en 2023 contre 24,9% en 2022 ; soit une baisse globale de 6,3 points de pourcentage. Cette baisse s'explique par la réticence de certaines communes à mettre en délégation de gestion leurs systèmes. Aussi un grand nombre de contrats sont arrivés à échéance et nécessitent un renouvellement. De plus, il ressort que plusieurs PEA ne sont pas gérés par un délégataire.

4. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

La mise en œuvre de l'ATPC depuis 2016 a permis de déclencher 3 381 villages, de déclarer 992 et de certifier 517 (dont 82 en 2023), ce qui donne un taux de certification de 5,8%.

Le taux d'accès à l'assainissement au niveau national a connu une progression moyenne annuelle de 7,3% passant de 14,8% en 2014 à 28% en 2023. Ce taux est passé de 9% à 22,7% en milieu rural et de 32% à 40,5% en milieu urbain entre 2014 et 2023. En termes de réalisations, le nombre de latrines homologuées subventionnées est en baisse de 43,5% entre 2022 et 2023.

Le taux d'équipement des écoles en latrines présente une croissance continue sur la période 2015 à 2022 en passant de 63,7% à 85,1%. Par rapport à 2022, il a connu une baisse de 0,2 point de pourcentage en 2023. Le taux d'équipement des centres de santé présente une évolution irrégulière mais reste supérieur à 80% sur la période sous revue. En 2023, le taux se situe à 88,1 % contre 94,5% en 2022.

Le réseau d'assainissement collectif n'a pas connu d'extension depuis 2021. La longueur totale du réseau d'assainissement collectif se situe à 139,9 km en 2023.

Le nombre de nouveaux raccordés au réseau collectif est en hausse en 2023 par rapport à 2022. Il est de 16 en 2023 contre 13 en 2022.

CHIFFRES CLES

Intitulé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Approvisionnement en eau potable en milieu rural										
Nombre de forages (équipé de PMH et Artésien)	46 590	48 340	50 171	53 245	55 658	57 684	61 044	63 984	66 438	68 649
Nombre de puits modernes (permanent et équipés de PMH)	8 561	8 617	8 453	8 421	8 384	8 348	8 368	8 385	8 465	8 459
Nombre d'AEPS /PEA/AEP-MV	855	937	1034	1 189	1 398	1649	2109,0	2 867	3724	4683
Nombre de bornes fontaines fonctionnelles	3 240	3 596	3 930	3 817	4 242	4 419	4 963	5 836	6 845	7 911
Taux de fonctionnalité des PEM (%)	83,3	88,7	88,6	89	90	90,5	91,2	90,9	90,4	90,2
Taux de fonctionnalité des AEPS/PEA (%)	76,6	84,1	84,3	88	89	86,9	85,8	87,1	87,3	88,05
Population desservie en eau potable (milliers de personnes)	8 823,4	8 823,4	8 823,4	9 149	9 581	9 928	10 337	10 655	10 959	9 707
Proportion de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N	42,74	41,03	40,46	39,60	32,19	30,48	28,77	27,90	28,60	28,5
Taux d'accès à l'eau potable (%)	64,1	65	65,4	66	67	68,4	69,5	69,5	69,6	71,3
Nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural	325	360	275	196	89	69	55	61	62	48
Approvisionnement en eau potable en milieu urbain										
Nombre d'abonnés actifs pour les BP (en milliers)	300,7	336,3	361,5	396	397	415	442	490	539,97	562,242
Nombre de bornes fontaines actives/fonctionnelles	3 141	3 275	3 481	3 534	3 241	3 304	3 382	3 407	3 510	3 208
Nombre de personnes additionnelles desservies en milieu péri-urbain (annuellement) en milliers	19,6	38,8	55,1	16	34	36	6,282	119,2	249	307,214
Population desservie en eau potable (milliers de personnes)	4 043,2	4 354,5	4 686,7	4 935	5 137	5 428	5 694	5 821	6 122	6 424
Taux d'accès à l'eau potable (%)	88	90	91	92	91	93	93,3	91,5	92,02	92,24
Rendement de distribution (%)	81,7	81,2	80,7	78	77	75,6	75,8	72,2	73,0	69,6
Indice de consommation du réseau (m³/j/km)	21,4	21,4	21,3	21	22	22,31	22,31	22,89	21,62	21,52
Longueur du réseau par abonné cat 1 et 2 (ml/abonné)	29,4	29	27	22	22	24,14	24,14	19,96	19,8	19,53
Délai de recouvrement des clients privés (jours)	53	58	59	43	46	40	68	62	114	112
Délai de recouvrement de l'administration (jours)	61	33	91	32	45	74	75	74	95	81
Taux de branchements inactifs (%)	11,3	10,9	11,9	13	10	11,3	10,39	10,29	11,37	13,44
Taux de recouvrement des clients privés (%)	97,7	97,7	97,6	97	97	97,3	93,5	89,1	89,8	91,8
Nombre d'agents pour 1000 abonnés	3,2	2,9	2,7	3	2	2,5	2,4	2,4	2,34	2,39
Consommation spécifique par BP (m³)	46	45	43,3	46	42	51	42	43	51	32,2
Approvisionnement en eau potable au lieu national										

Intitulé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'accès national à l'eau potable (%)	70,1	71,9	72,4	73	74	75,4	76,4	76,2	76,3	78,3
Taux d'équipement des écoles en points d'eau potable (%)	45,7	47,2	49,2	50,6	53,2	56,6	58	65,1	71,7	72
Population desservie en eau potable (milliers de personnes)	12 191	12 808	13 474	14 084	14 718	15 356	16 031	16 523	17 065	16 131
Assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural										
Nombre de latrines familiales améliorées réalisées par an	36 764	41 317	28 535	24 170	22 174	23 011	39 824	23 558	26 979	22 104
Nombre de puisards domestiques réalisés par an	997	2 479	1 309	1 764	1 286	1 024	2 751	3 254	2 445	1 783
Nombre de blocs de latrines réalisés dans les lieux publics par an	204	263	325	206	162	185	229	296	199	229
Taux d'équipement des écoles en latrines (%)	-	63,7	67,1	70,7	72,4	74,8	76,1	84,5	85,1	84,9
Taux d'équipement des centres de santé en latrines (%)	ND	86,9	88,2	90,3	87,2	84,7	88,7	89,4	94,5	88,1
Nombre de personnes ayant accès à l'assainissement (milliers de personnes)	1175,2	1588,3	1856,7	2 091,2	2 313,5	2 543,7	2 941,9	3 177	3 447,268	3 668,308
Taux d'accès à l'assainissement familial (%)	9	12	13,4	15,1	16,4	17,6	19,9	21	21,9	22,7
Assainissement des eaux usées et excréta en milieu urbain										
Longueur du réseau collectif (km)	102,9	102,9	102,9	102,9	102,9	122,2	152,2	139,9	139,9	139,9
Nombre d'abonnés au réseau collectif	1201	1361	1375	1 380	1 385	1 398	1 406	1 416	1 442	1 458
Nombre cumulé de latrines familiales améliorées réalisées	103 941	119 872	140 364	155 968	162 874	167 279	176 294	195 789	205 438	212 501
Nombre de puisards domestiques réalisés par an	14 706	5 616	8 164	15 543	2 971	3 023	8 125	12 900	6 908	3 261
Qualité de l'eau épurée (%)	30,9	47,5	27	17	20	38	29,7	13,0	13,26	42,71
Nombre de latrines publiques réalisées par an	242	298	67	67	80	67	85	135	271	89
Nombre de personnes ayant accès à l'assainissement (milliers de personnes)	1 466,2	1 650,4	1 886,9	2 063,9	2 155,4	2 244,0	2 357,4	2 602,8	2 715,1	2 814,0
Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%)	32	34	36,8	38,3	38,2	38,4	38,6	40,79	40,8	40,53
Assainissement des eaux usées et excréta au niveau national										
Taux d'accès national à l'assainissement (%)	14,8	18	19,8	21,6	22,6	23,6	25,3	26,8	27,5	28,0
Nombre de villages touchés par le déclenchement (annuellement)	-	460	478	141	209	959	173	279	310	209
Proportion de villages et secteurs certifiés FDAL (%)	-	-	1,1	5	11,8	14,2	12,9	3,9	4,7	5,8
Taux d'équipement des écoles en latrine (%)	68,9	73,4	74,1	74,7	75,8	74,8	76,1	84,5	85	84,9
Taux d'équipement des centres de santé en latrine (%)	-	-	-	-	-	84,7	88,7	89,4	94,5	88,1

Intitulé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre cumulé de sites de dépotages réalisés ¹	4	4	6	6	6	6	6	6	6	6
Gestion intégrée des ressources en eau										
Nombre Cumulé de services de police de l'eau fonctionnels	1	1	3	5	10	13	13	13	13	13
Taux de recouvrement de la CFE (base prévision) (%)		100	147	126	86	106,7	632,0	232,9	113,0	92,4
Taux de recouvrement de la CFE (base assiette) (%)		25	74	52	52,4	81,3	565,9	308,3	236,7	189,3
Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)	-	13	15	16	17	18	20	20	22	25
Nombre cumulé d'agences de l'eau disposant d'un SDAGE	-	2	2	2	2	2	2	2	2	3
Mobilisation des Ressources en Eau										
Capacité de stockage en eau de surface (Million de m³)	-	5 030,6	5 036,1	5 036	5 037	6 135	6 141	6 146	6 151	6154
Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	-	2	5	11	11	11	17	19	21	24
Nombre cumulé de barrages réhabilités	-	2	6	11	22	26	27	30	36	36
Taux de fonctionnalité des barrages	-	53	53,6	54,67	56,02	56,3	56,58	56,7	57,2	57,2

¹ Le site de Kossodo est réalisé en 2003, le 2^e site de kossodo et de zaktouli en 2012 ; le site de Dori (géré par la mairie) en 2008 ; les sites de Sourgoubila et de Bobo-Dioulasso en 2016.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'environnement, d'eau et d'assainissement conformément au Décret n° n° 2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement. A cet effet, il est chargé de :

1) En matière d'environnement :

Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation de la politique et stratégie en matière d'environnement et du cadre de vie ;
- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'une politique nationale en matière d'aménagement paysager ;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application des textes réglementaires en matière de lutte contre les pollutions et les nuisances ;
- de l'appui aux collectivités territoriales en matière de salubrité publique ;
- de la coordination, de la réglementation et du suivi des actions liées à l'amélioration du cadre de vie tant en milieu rural qu'en milieu urbain en relation avec les ministères compétents ;
- du suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;
- du contrôle et de la mise en œuvre des évaluations environnementales dans les projets et programmes de développement en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de gestion des déchets solides en relation avec les ministères compétents ;
- de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale en matière d'éducation pour l'environnement et de développement durable ;
- du suivi de la gestion des produits et substances chimiques dangereux et assimilés ;
- de la promotion du concept « Une seule santé » en relation avec le ministre compétent ;
- de la coordination et de la mise en œuvre de la police de l'environnement.

Dans le domaine de la radioprotection et de la sécurité nucléaire

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation de la politique nationale dans le domaine de la radioprotection, de la sûreté radiologique et nucléaire et de la sécurité des sources de rayonnements ionisants ainsi que de la gestion des déchets radioactifs en relation avec les ministères compétents ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'intervention d'urgence radiologique en

collaboration avec les autorités compétentes ;

- de la coordination des activités des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des sources ;
- de la sécurisation des sites sensibles et stratégiques en relation avec les ministères compétents.

Dans le domaine de la gestion durable du patrimoine forestier et faunique

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de gestion et d'aménagement durable des ressources forestières et fauniques nationales ;
- de la sécurisation du patrimoine forestier, faunique et hydraulique ;
- de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la stratégie d'appui conseils aux collectivités territoriales pour la mise en place et la gestion durable de leur patrimoine forestier et faunique ;
- de l'application de la réglementation en matière de gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du corps des eaux et forêts.

Dans le domaine de l'économie verte

- de l'élaboration, de la coordination du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'économie verte, en relation avec tous les acteurs concernés ;
- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des stratégies nationales de promotion de l'économie verte, des Produits Forestiers Non Ligneux, de la résilience climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- de la conception et de la mise en œuvre des politiques et stratégie en matière d'économie circulaire, en relation avec tous les acteurs concernés ;
- de la promotion des filières vertes porteuses en collaboration avec les ministères compétents et de la contribution au développement de la fiscalité verte ;
- de la promotion de l'entrepreneuriat vert, des métiers et emplois verts décents, de la comptabilité verte et de la promotion de la fiscalité verte ;
- de l'appui aux développements des chaînes de valeur et la structuration des filières porteuses des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- de la coordination, de la mise en œuvre du processus REDD+ et de l'opérationnalisation du Programme de Réduction des Emissions ;
- du développement de l'innovation et du transfert de technologies climatiques ;
- de la contribution à la mobilisation de la finance climatique.

Dans le domaine du changement climatique

- de l'élaboration, de la coordination, du suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière

- de changement climatique, en relation avec tous les acteurs concernés ;
- de la contribution à l'élaboration et à la mise en place des dispositifs et mécanismes efficaces d'interventions pour anticiper et répondre au mieux aux catastrophes naturelles et aux risques ;
- du renforcement de la recherche relative aux impacts, à la vulnérabilité et à l'adaptation aux changements climatiques, en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de la contribution à l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies et de la mobilisation des fonds dans le domaine du climat ;
- de la coordination des actions d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et du renforcement des capacités en matière de résilience climatique.

Dans le domaine du développement durable

- de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale de développement durable et de la réglementation en matière de développement durable ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils de planification et de la réglementation dans les domaines de la diversité biologique, de la lutte contre la désertification et des pollutions et nuisances ;
- du suivi et de la coordination de la mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement et de développement durable.

2) En matière d'Eau et d'Assainissement :

Dans le domaine de l'hydraulique

- de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et stratégies nationales en matière d'eau ;
- de la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réalisation des infrastructures hydrauliques en collaboration avec les ministres compétents ;
- de la promotion, de l'orientation, de la planification et de la coordination du développement des infrastructures hydrauliques nationales ;
- de l'élaboration et de la mise en place de dispositifs et de mécanismes efficaces d'interventions dans le cadre du nexus humanitaire ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement, de mobilisation, de distribution et de gestion des ressources en eau ;
- de l'élaboration et du suivi de l'application de la législation en matière d'eau ;
- de la conception, de la réalisation, de la réhabilitation et de l'appui à la gestion des ouvrages hydrauliques ;

- de l'assistance à la réalisation des ouvrages hydrauliques ;
- de la coordination du développement des activités d'aménagement hydraulique et de la promotion de technologies innovantes dans un contexte de changement climatique ;
- du suivi et du contrôle de la qualité des ressources en eau ;
- de la capitalisation et de l'harmonisation de l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'eau ;
- de la fourniture d'eau potable aux populations et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- de la production et de la diffusion de l'information statistique en matière d'eau ;
- de la promotion du partenariat public/privé dans le domaine de l'eau ;
- de la prise en compte des études et notices d'impact environnementale et sociale ainsi que les évaluations environnementales stratégiques s'il y a lieu, lors de la mise en œuvre des projets et programmes hydrauliques ;
- de l'assurance de la gestion durable des infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le respect de l'accès universel au service d'eau potable ;
- du suivi, de l'entretien des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau ;
- de la contribution à la sécurisation des ouvrages stratégiques en eau en relation avec les ministères compétents.

Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau

- de la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des programmes de développement relatif à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- du renforcement des cadres institutionnelle et juridique favorables à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau et des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau en collaboration avec les ministères concernés ;
- du développement de la coopération et de la gestion transfrontalière en matière d'eau ;
- de l'amélioration de la connaissance sur les ressources en eau ;
- du développement du partenariat entre les organismes de bassins hydrographiques nationaux et internationaux ;
- de la protection et de la restauration des ressources en eau et des systèmes aquatiques ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de textes sur les principes directeurs en matière d'eau ;
- de l'application de la loi sur la contribution financière en matière d'eau.

Dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excreta

- de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et stratégies nationales en matières d'assainissement des eaux usées et excreta ;
- de l'élaboration de la réglementation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excreta en collaboration avec les ministres compétents ;
- de la conception et de la réalisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excreta ;
- de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion de la filière assainissement des eaux usées et excreta ;
- de l'élaboration et de mise en place de dispositifs et de mécanismes efficaces d'intervention dans le cadre du nexus humanitaire ;
- de la production et de la diffusion de l'information statistique en matière d'assainissement ;
- de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- de la prise en compte des études et notices d'impact environnementale et sociale ainsi que des évaluations environnementales stratégiques s'il y a lieu, lors de la mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement.

CHAPITRE 1 : MOYENS DU MINISTERE

1.1. Des ressources humaines disponibles du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

POINTS SAILLANTS

- Hausse de 9,3% de l'effectif du personnel ;
- Faible proportion des femmes : 28,5% de l'effectif du personnel ;
- Personnel relativement jeune : 61,3% d'agents dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans.

COMMENTAIRE GENERAL

Evolution de l'effectif du personnel : l'effectif du personnel du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement a augmenté de 9,3% en 2023 par rapport à 2022. Sur la période 2014 à 2023, on observe une tendance haussière avec cependant des fluctuations. Les années de 2016 et 2019 ont connu des baisses sensibles de l'effectif du personnel. La baisse considérable en 2016 s'explique par les changements institutionnels qu'a connus le ministère (scission du ministère en charge de l'agriculture et de l'eau). Quant à la baisse de l'année 2019, elle pourrait s'expliquer par une potentielle surestimation de l'effectif de 2018 et les sorties (départ à la retraite, mise à disponibilité, détachement, ...). L'augmentation continue depuis 2021 l'effectif du personnel s'explique par la mesure spéciale de recrutement dont le sous-secteur a bénéficié de la part du gouvernement sur la période de 2018 à 2022. Par ailleurs, cette hausse est due aux retours des agents en sortis temporaires (disponibilité et détachement).

Structure du personnel par catégorie : la répartition par catégorie laisse entrevoir que les agents de catégories A (42,6%) et B (37,5%) regorgent la majorité du personnel, soit 80,1% de l'effectif total de 2023. Au niveau des emplois spécifiques du sous-secteur, les cadres supérieurs (Ingénieur du Génie Rural (IGR) et Ingénieur des Travaux de Génie Rural (ITGR) représentent 57,1% de l'effectif total.

Structure du personnel par sexe : la répartition des effectifs par sexe révèle une prédominance du sexe masculin dans toutes les catégories. En effet, sur 1157 agents en 2023, on dénombre seulement 330 femmes soit 28,5 correspondants à un ratio de masculinité d'une femme pour 2,5 hommes. Ce ratio a connu une légère augmentation de 0,1 point par rapport à l'année précédente.

Structure du personnel selon l'âge : la majorité des agents du ministère a un âge compris entre 20 et 40 ans, soit environ 61,3% du personnel. C'est donc un personnel relativement jeune. Seulement, 3,5% de l'effectif total est à moins de cinq (05) ans de faire valoir leur droit à la retraite.

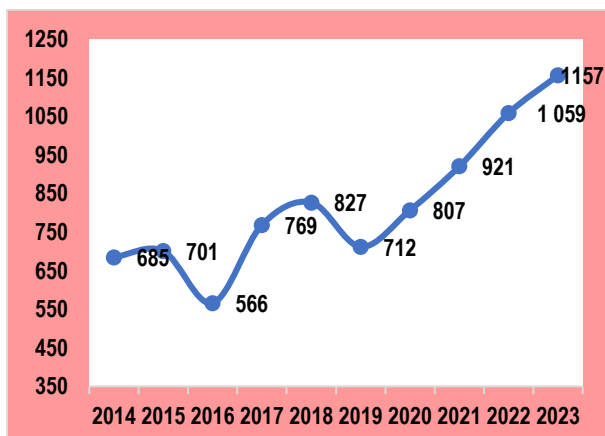
Structure du personnel selon l'ancienneté : la proportion du personnel du sous-secteur eau et assainissement ayant une ancienneté de service comprise entre 05 et 10 ans de service est dominante sur ces deux (02) dernières années. En effet, elle est de 35,2% en 2022 et de 32,5% en 2023.

Notes méthodologiques

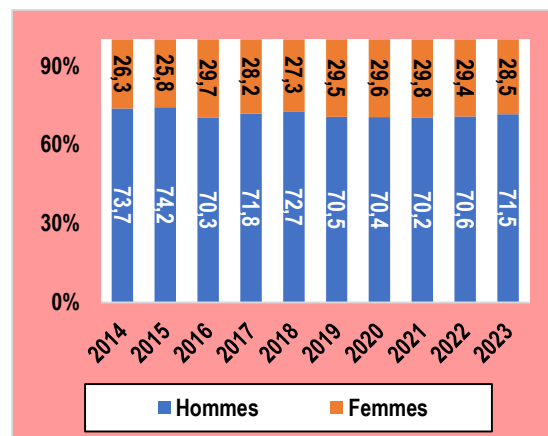
L'année 2018 n'a pas fait l'objet d'analyse en raison du fait que l'effectif du personnel a été probablement surestimé par manque de fichier du personnel au 31 décembre 2018.

Source statistique :

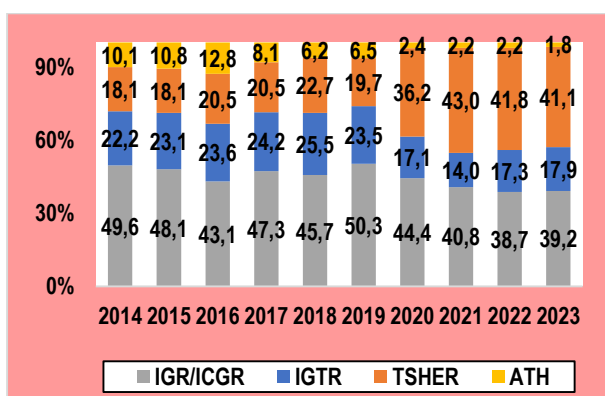
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



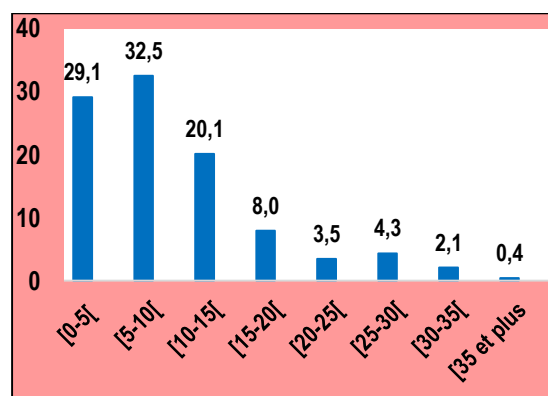
Graphique 1.1 : évolution de l'effectif du personnel de 2014 à 2023



Graphique 1.2 : évolution de la structure du personnel selon le sexe de 2014 à 2023 (%)



Graphique 1.3 : structure du personnel selon les emplois spécifiques de 2014 à 2023 (%)



Graphique 1.4 : structure du personnel selon l'ancienneté en 2023 (%)

Tableau 1.1 : évolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2014 à 2023 (%)

Age	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2022	2023
[20-40[	62,6	61,6	69,4	67,4	67,1	65,0	68,2	68,2	68,0	63,5	61,3
[40-55[	24,5	26,1	24,7	26,5	26,4	28,1	27,6	27,6	27,7	32,0	35,2
Plus de 55 ans	12,8	12,3	5,8	6,1	6,5	6,9	4,2	4,2	4,3	4,5	3,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 1.2 : évolution de la structure du personnel par catégorie de 2014 à 2023 (%)

Catégories	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Catégories A et Assimilés	48,5	47,8	47,0	51,4	52,1	46,1	47,3	45,9	44,1	42,6
Catégories B et Assimilés	28,3	29,2	30,9	30,3	29,9	35,5	36,3	39,2	37,0	37,5
Catégories C et Assimilés	11,5	11,6	10,6	8,1	7,7	9,1	7,4	6,3	7,6	6,8
Catégories D et Assimilés	4,8	5,0	4,2	3,0	3,4	2,9	2,7	2,4	3,1	3,0
Catégories E et Assimilés	6,9	6,4	7,2	7,2	6,9	6,3	6,1	6,0	5,8	6,2
Catégories P	-	-	-	0,1	-	-	0,1	0,2	0,3	0,3
Catégorie I et Assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	2,1
Catégorie II et Assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,5
Catégorie III et Assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1.2. Moyens financiers mobilisés du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

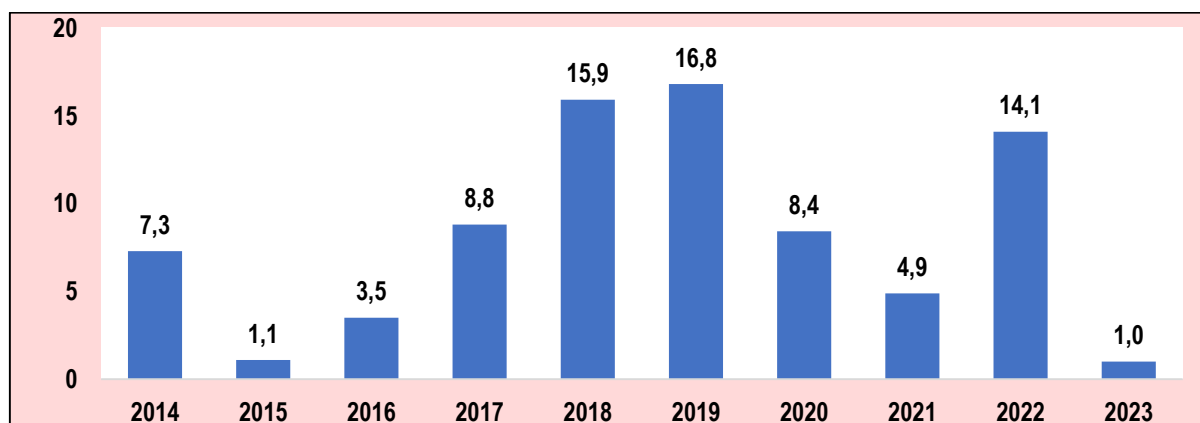
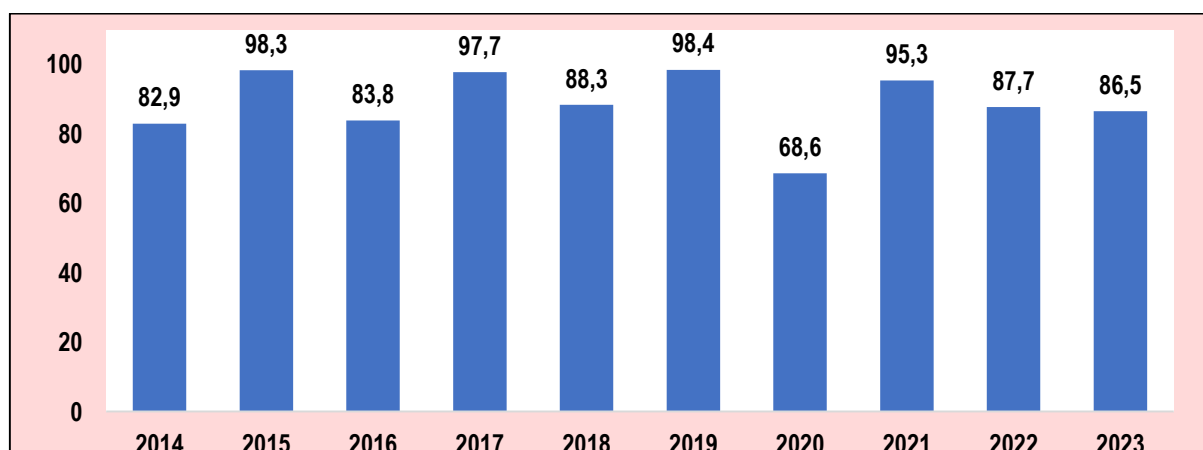
POINTS SAILLANTS
• Augmentation de 7,62% du budget du sous-secteur ; • 86,2% du budget du sous-secteur alloués aux dépenses d'investissement en 2023 ; • Baisse drastique de la part du budget transféré aux communes en 2023.
COMMENTAIRE GENERAL
Évolution du budget du sous-secteur : Les dotations budgétaires du sous-secteur ont connu des fluctuations remarquables sur la période 2014-2023 avec une tendance à la baisse. En effet, de 2014 à 2015, il connaît une hausse remarquable passant de 75,3 milliards à 177,7 milliards soit un accroissement de 56,2%. Cette hausse s'expliquerait par la fusion en 2015 des Ministères en charge de l'agriculture et de l'eau. La baisse du budget (environ 100 milliards) constatée entre 2015 et 2023 pourrait s'expliquer par la scission du département en deux à savoir le Ministère en charge l'agriculture et celui en charge de l'eau. Les baisses du budget du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement de 2016 et de 2019 seraient dues à la crise sécuritaire et celle de 2021 à la pandémie du Covid19. La hausse considérable du budget de 43,6 milliards de 2019 à 2020 (plus de 100%), est liée principalement à l'augmentation des dépenses d'investissement et de fonctionnement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement (PAEA). En 2023, le budget s'établit à 67,3 milliards soit une hausse de 7,6% par rapport à celui de 2022. Quant aux dotations d'investissement, elles représentent 86,2% du budget. Elles sont suivies par les dépenses de personnel (8,5%), les dépenses de transferts courants (2,9%) et des dépenses de fonctionnement (2,4%). La structure du budget du MEEA est composée essentiellement des dotations d'investissement (plus de 95%) sur la période 2014-2023. Cette situation pourrait s'expliquer par l'appui de l'état aux personnes déplacées internes. Le taux d'exécution des dotations d'investissement de l'Etat a évolué en dent de scie sur la période 2014 à 2023. A l'exception de 2020, le niveau d'exécution des dotations d'investissements de l'Etat est resté supérieur à 80%. Cette contre-performance constatée en 2020 pourrait s'expliquer par les effets conjugués de la maladie à Covid-19 et de la crise sécuritaire. Le financement de l'Etat est prédominant depuis 2016 dans la structure des investissements. L'année 2017 enregistre la plus forte proportion (89,0%) et celle de 2019 la plus faible (67,8%). Cependant, depuis 2017, la contribution de l'Etat aux investissements connaît une tendance à la baisse. En 2023, les dotations de l'Etat représentent 46,04%. Elles sont suivies des subventions (33,84%). Transferts de fonds AEPA : La proportion des fonds publics transférés aux collectivités territoriales pour développer les services d'AEPA reste faible sur la période de 2014 à 2021. Néanmoins, l'indicateur a enregistré une amélioration en 2018 et en 2019 avec respectivement 15,9% et 16,8%. La plus faible performance a été enregistrée en 2023 avec une valeur de 1,0% contre 14,1% en 2022. Ainsi, nous constatons une baisse drastique de 13,07 points de pourcentage par rapport à 2022. En 2023, les principales structures qui transfèrent les fonds aux collectivités ont bénéficié d'une faible dotation budgétaire. Ainsi cette faible dotation s'est répercutée sur la proportion des fonds à transférer aux collectivités durant cette période.
Notes méthodologiques
Proportion des fonds publics AEPA transférés : Rapport du total des fonds publics destinés aux projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et transférés aux collectivités territoriales, au budget d'investissement du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement. Les montants élevés des dotations de 2015 s'expliquent par la fusion du ministère avec celui en charge de l'agriculture.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023

Tableau 1.3 : évolution des dotations de 2014 à 2023 (en millions de FCFA)

Dotations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget du ministère	75 348	177 698	39 451	87 478	70 392	42 858	86 467	54 566	62 561	67326
Personnel	970	8 056	-	1 837	2 039	2 165	2 707	2 894	3 048	5 710
Fonctionnement	816	1 723	950	574	629	693	9 554	721	1 358	1 620
Transferts courants	221	2 507	175	1 035	998	980	4 246	3 193	1 232	1 965
Investissements exécutés par l'État	73 340	165 413	38 327	84 032	66 725	39 019	69 961	47 758	56 923	58031

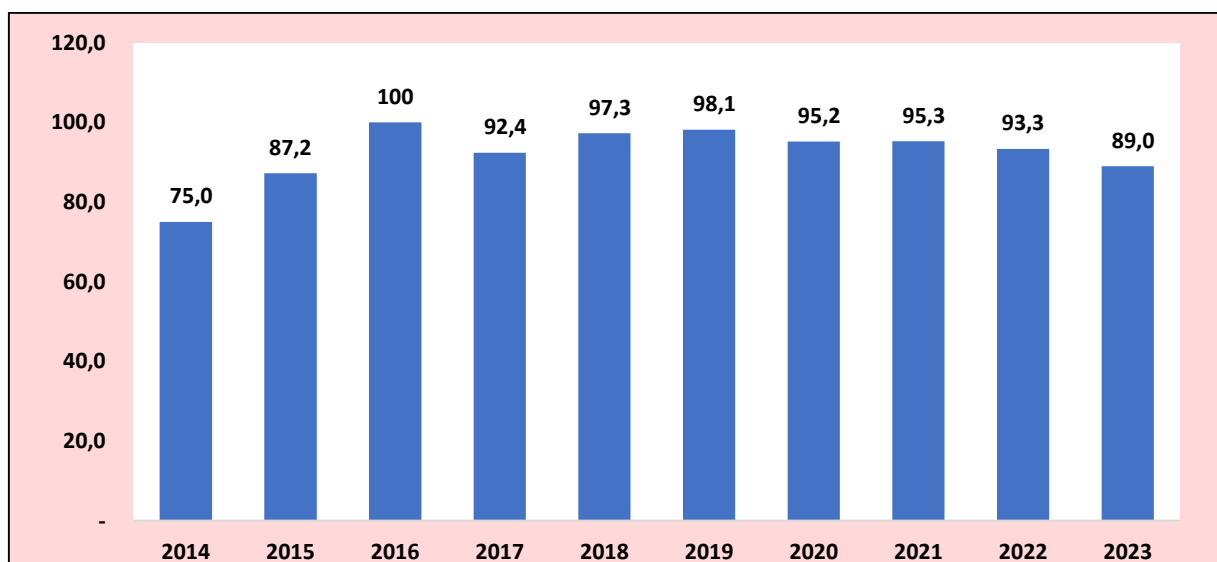
Tableau 1.4 : évolution des dotations d'investissement de 2014 à 2023 (en millions de FCFA)

Source de financement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation	73 340	200 000	38 327	84 032	66 725	39 019	69 961	47 758	56 923	58 031
Etat	31 366	58 818	28 875	74 829	49 636	26 446	58 039	36 792	37 049	26 719
Subvention	17 782	63 613	2 948	1 990	6 019	6 186	4 297	6 833	13 517	19 639
Prêt	24 192	42 981	6 505	7 213	11 070	6 388	7 624	4 133	6 356	11 673

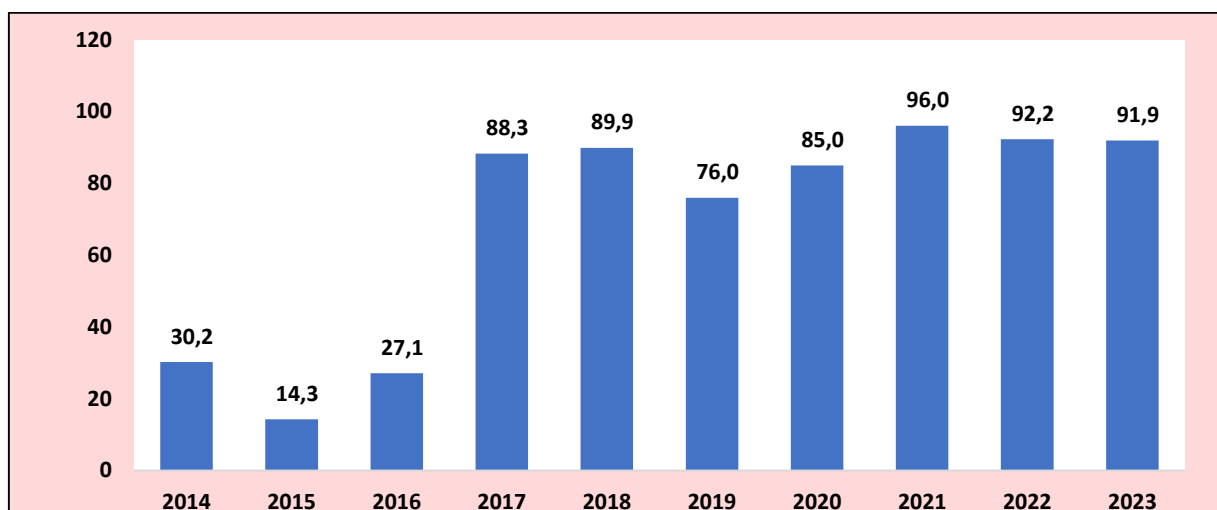
**Graphique 1.5 : évolution du taux des fonds transférés aux collectivités territoriales de 2014 à 2023 (%)****Graphique 1.6 : évolution du taux d'exécution des dépenses d'investissement (Base dotation Etat) entre 2014 et 2023**

1.3. Autres indicateurs de gouvernance

POINTS SAILLANTS
• 89,0% du PPM exécuté en 2023 ; • 91,9% du budget de l'AEPA et de la GIRE exécuté localement (Communes et DREA) ; • 100% de taux d'exécution du budget d'investissement en milieu urbain.
COMMENTAIRE GENERAL
Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM) : entre 2014 et 2023, le taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés du sous-secteur présente une évolution satisfaisante mais erratique. Le plus faible taux (75,0%) est rencontré en 2014 tandis que le plus élevé (100%) est enregistré en 2016. Entre 2019 et 2022, le taux a connu une baisse de 4,8 points de pourcentage en passant de 98,1% à 93,3% avant de s'établir à 89% en 2023. Pourcentage du budget AEPA et GIRE exécuté localement : la part du budget allouée à l'AEPA et à la GIRE a été très faible sur la période 2014-2016 où il enregistre sa valeur la plus basse en 2015 (3,4 %). Entre 2016 et 2017 il enregistre une hausse considérable de 61,2 points de pourcentage en passant de 27,1% à 88,3%. Cela s'explique par l'opérationnalisation des programmes budgétaires du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement. En effet jusqu'en 2015 il n'y avait qu'un seul programme dénommé PN-AEPA et en 2016 ce programme s'est subdivisé en cinq (05) programmes budgétaires à savoir PN-AEP, PN-AEUE, PNAH, PN-GIRE et PPS (ex PGEA). Sur la période 2017-2023, la part du budget allouée à l'AEPA et à la GIRE a évolué faiblement avec un taux de croissance annuel moyen de 0,7 %. Exécution des budgets d'investissement en milieu urbain : le taux d'exécution du budget d'investissement en milieu urbain est de 100% en 2023. Ce taux est donc resté constant entre 2021 et 2023.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



Graphique 1.7 : évolution du taux d'exécution du PPM de 2014 à 2023 (%)



Graphique 1.8 : évolution de la part (en %) du budget AEPA et GIRE exécuté localement de 2014 à 2023

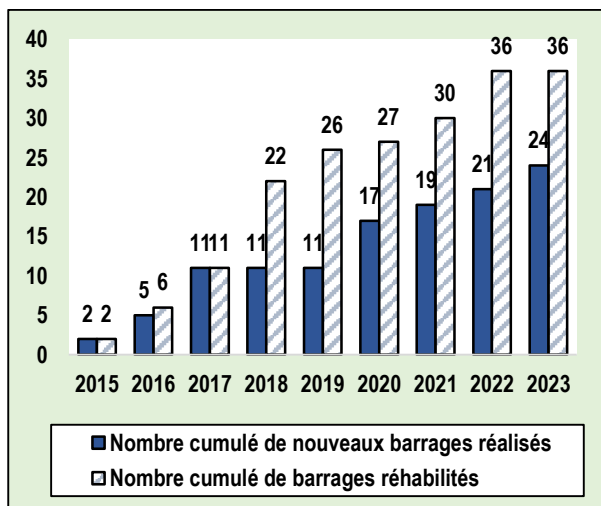


Graphique 1.9 : évolution du taux d'exécution du Budget d'investissement en milieu urbain de 2014 à 2023

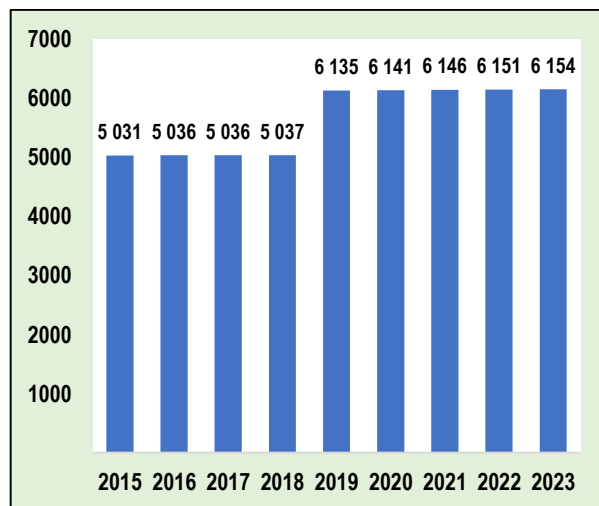
CHAPITRE 2 : AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

2.1. Aménagements hydrauliques

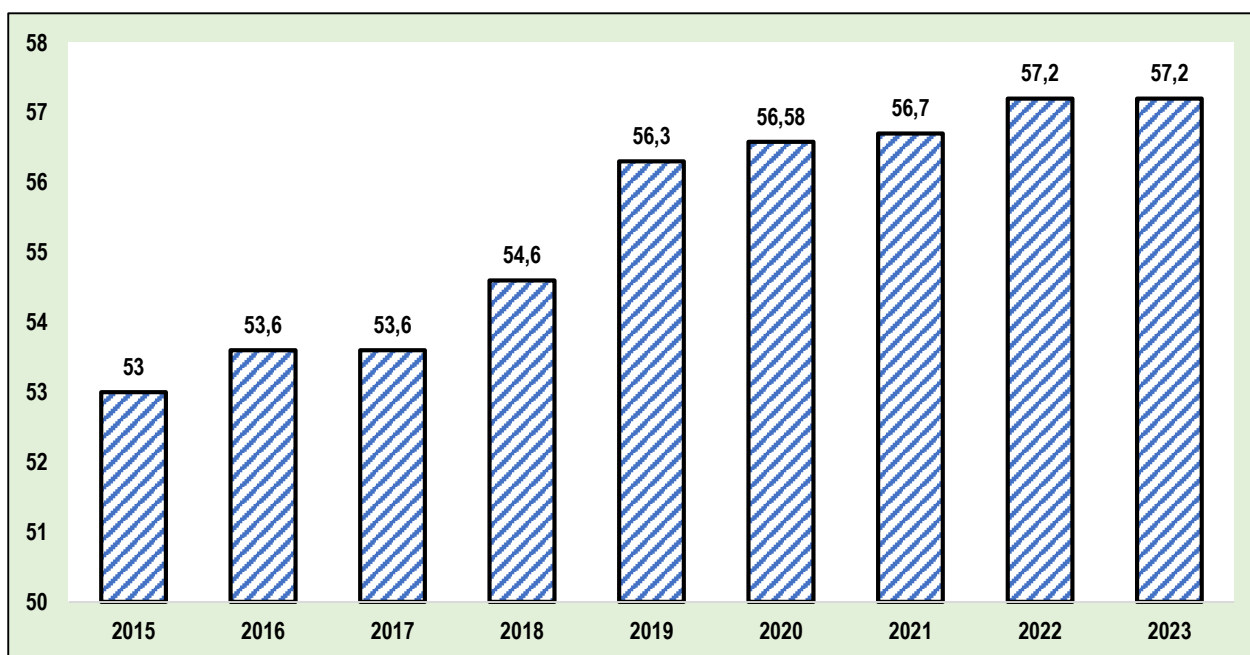
POINTS SAILLANTS
- Faible évolution de la capacité de stockage en eau de surface ; - Trois (03) nouveaux barrages réalisés ; - Stagnation du taux de fonctionnalité des barrages.
COMMENTAIRE GENERAL
Réalisations et réhabilitations de retenues d'eau : sur une prévision de quatre (04) nouveaux barrages à réaliser, trois (03) ont été effectivement réceptionnés en 2023. Il s'agit des barrages de Niangdo dans le Centre-Ouest, Nanou dans la Boucle du Mouhoun et Niou dans le Plateau Central qui portent à 24 le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés sur la période 2015-2023. Cette performance dépasse celle de 2022 où seulement deux (02) des quatre (04) barrages prévus avaient été réceptionnés. Aucune réhabilitation n'a été prévue en 2023. Le nombre cumulé de barrages réhabilités depuis 2015 est de 36. Cette faible évolution du nombre de barrages réalisés ou réhabilités chaque année s'explique entre autres par les ressources allouées faibles, la défaillance des prestataires et la persistance de l'insécurité sur certains sites. Capacité de stockage en eau de surface : la capacité de stockage en eau de surface a augmenté de 2,92 millions de m³ en 2023 par rapport à 2022, soit une hausse de 0,1%, correspondant à la contribution des trois (03) nouveaux barrages réceptionnés en 2023. Cette contribution relativement faible s'explique par la non réalisation d'un barrage prévu pour 2023 et aussi par la topographie de ces trois (03) sites qui n'offre pas de possibilité de mobiliser de grandes quantités d'eau. Il s'agit de petits barrages dont les capacités sont généralement faibles. Néanmoins, entre 2015 et 2023, la capacité de stockage en eau de surface a augmenté de 1 123,4 millions de m³, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6%. De 2018 à 2019 la capacité de stockage en eau de surface a augmenté de 1 098 millions de m³. Cette hausse est liée principalement à la contribution du barrage de Samendéni avec une capacité de 1 050 millions de m³. Taux de fonctionnalité des barrages : le taux de fonctionnalité des barrages est resté stationnaire entre 2022 et 2023 car l'ensemble des travaux de réhabilitation entamés au cours de l'année devront s'achever en 2024. Sur la période 2015-2023, le taux de fonctionnalité des barrages est passé de 53% à 57,2% avec la réhabilitation de 36 barrages.
Notes méthodologiques
Proportion de barrages réhabilités : Rapport du nombre de barrages réhabilités sur le total des barrages à réhabiliter ; Capacité de stockage en eau de surface : Somme des volumes des retenues d'eau de surface ; Taux de fonctionnalité des barrages : Rapport du nombre d'ouvrages fonctionnels sur le nombre d'ouvrages total. Un barrage est dit fonctionnel lorsqu'il ne présente pas de dégradations exagérées (rupture de digue ou de déversoir).
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



Graphique 2.1 : évolution du nombre cumulé de barrages réalisés et réhabilités de 2015 à 2023



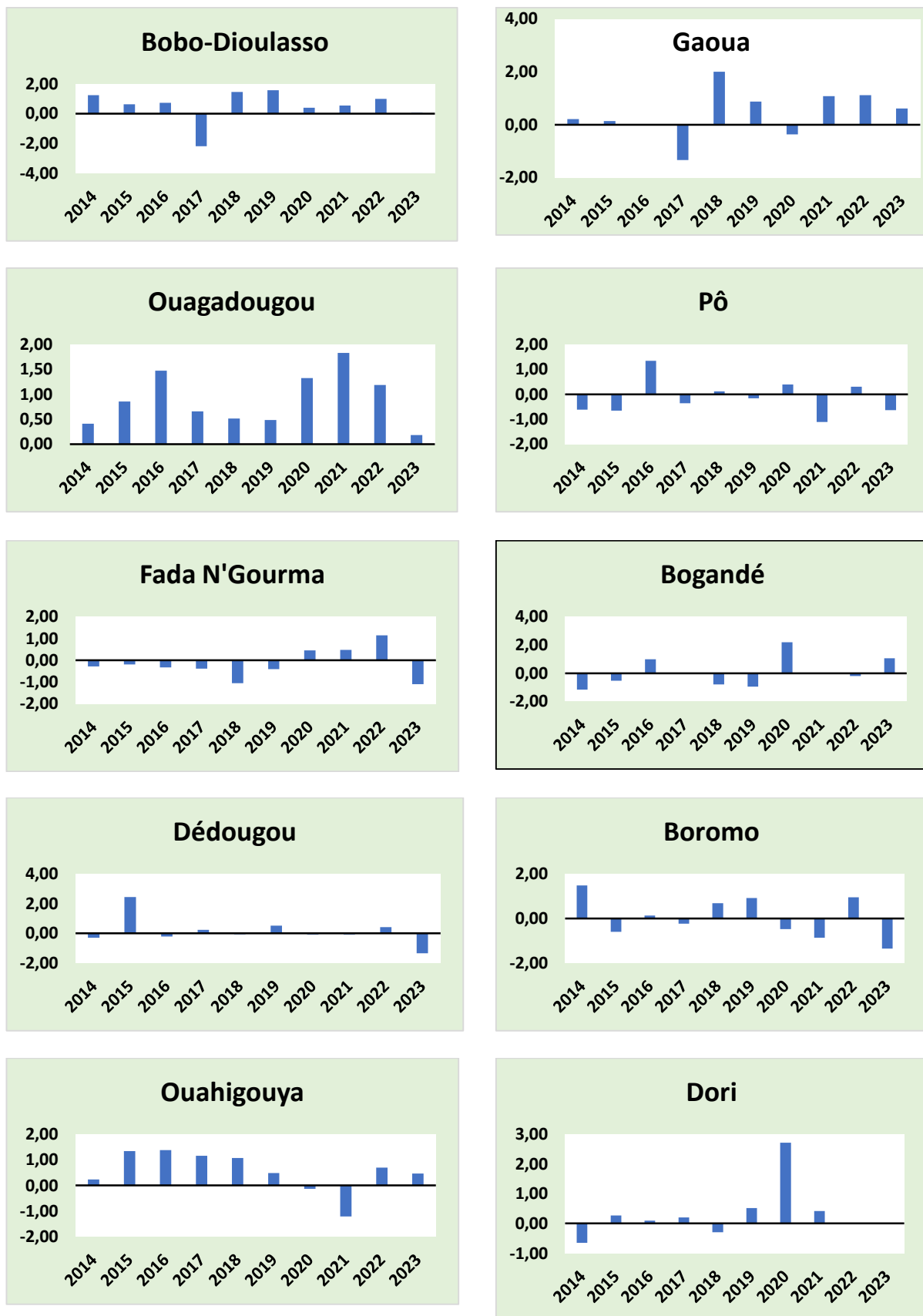
Graphique 2.2 : capacité de stockage en eau de surface de 2015 à 2023 (millions de m³)



Graphique 2.3 : évolution du taux de fonctionnalité des barrages de 2015 à 2023 (%)

2.2. Gestion intégrée des ressources en eau (disponibilité de la ressource en eau)

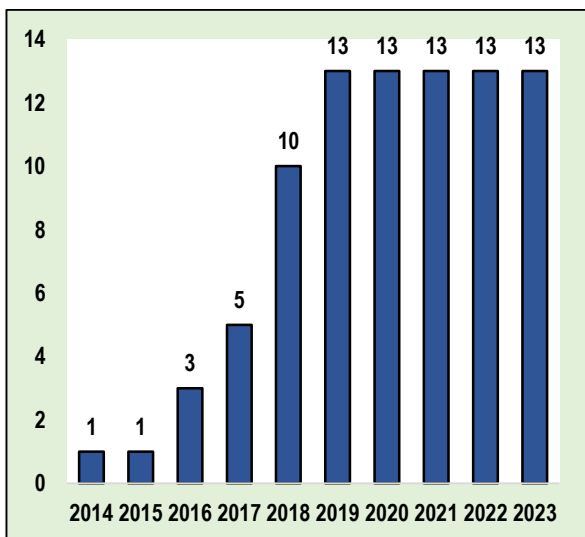
POINTS SAILLANTS
• Pluviométrie presque stationnaire au cours des 30 dernières années (1993-2022) ; • Accroissement de l'évaporation sur sept (07) des neuf (09) stations synoptiques étudiées ; • Diminution des volumes d'eau écoulés dans les trois (03) stations hydrométriques analysées.
COMMENTAIRE GENERAL
Hauteur de pluie annuelle dans les principales stations (mm) : Comparée à la moyenne interannuelle des 30 dernières années (1993 -2022) des stations respectives, la hauteur de pluie pour l'année 2023 a été excédentaire pour les stations de Bobo-Dioulasso, Bogandé, Gaoua et Ouagadougou-Aéroport avec des excédents pluviométriques variant de 21,85 mm à Bobo-Dioulasso à 128,34 mm à Bogandé. Par ailleurs, elle a été déficitaire pour les stations de Pô, Fada, Dédougou et Boromo où les déficits pluviométriques varient de 89,19 mm à Pô à 191,49 mm à Boromo. En outre, les tests de rupture de Pettitt et Hubert appliqués aux données pluviométriques de ces stations sur la période 1993 -2023 n'indiquent pas de rupture pour les stations de Bogandé, Boromo, Dédougou, Fada, Gaoua et Pô. Par contre, ces tests indiquent des ruptures pour les stations de Ouahigouya et Ouagadougou respectivement en 2006 et 2008. En effet, entre 2007 et 2023, les précipitations ont augmenté de 49% à la station de Ouahigouya par rapport à la période 1993 -2006. Elles ont augmenté de 17,3% entre 2009 et 2023 par rapport à la période 1993 -2008 à la station de Ouagadougou-Aéroport. Nombre de jours de pluie : En 2023, dans les 09 stations synoptiques, un nombre moyen de 77 jours de pluie a été enregistré contre 65 en 2022. Ces deux dernières années (2022 et 2023), les nombres minimal et maximal de jours de pluie sont observés respectivement à Bogandé et à Gaoua. A Bogandé, 59 jours de pluie ont été observés en 2023 contre 52 en 2022, tandis qu'à Gaoua, 100 jours de pluie ont été observés en 2023 contre 75 en 2022. Évolution de l'évaporation dans les principales stations (mm) : Comparativement à l'année 2022, on constate en 2023 une augmentation de l'évaporation dans sept (07) stations. Cette augmentation varie de 18 mm au niveau de la station de Ouahigouya à 489 mm dans celle de Pô. Par ailleurs, une baisse de l'évaporation est constatée dans deux (02) stations. Cette baisse est minimale de 54 mm à Gaoua et maximale de 121 mm à Bobo. Volume d'eau écoulee par station hydrologique : Par rapport à l'année 2022, on note en 2023 une baisse des écoulements aux stations hydrométriques de Samendeni, Boromo et Dapola allant de 81,6 millions de m³ à Samendéni à 5 110,5 millions de m³ à Dapola. Ce constat corrobore la baisse de la pluviométrie dans les stations synoptiques situées dans les bassins versants concernés durant la même période. Nombre de sources de prélèvement d'eau exploitées par l'ONEA pour la production d'eau : afin de satisfaire les besoins en eau de plus en plus croissants des populations, le nombre de sources de prélèvement est en constante augmentation. Il est passé de 305 en 2014 à 493 en 2023, soit une hausse moyenne annuelle de 5,5%.
Notes méthodologiques
Indice standardisé de pluie : différence entre la hauteur de pluie de l'année et la moyenne interannuelle (30 ans) rapportée à l'écart type de la série de données étudiées ; Coefficient d'écoulement : Rapport, exprimé en pourcentage, entre la quantité d'eau écoulee et la quantité d'eau précipitée pour un bassin versant donné. Les tests de rupture de Pettitt et Hubert ont été fait sur la base de la moyenne.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



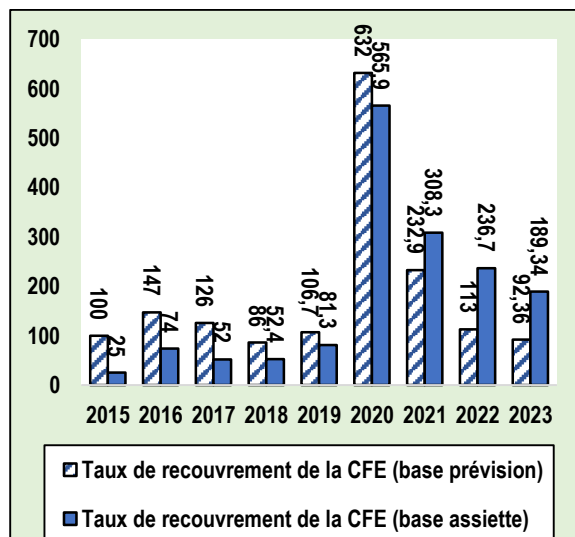
Graphique 2.4 : évolution de l'indice pluviométrique dans les principales stations de 2014 à 2023

2.3. Gestion intégrée des ressources en eau (protection et conservation de la ressource en eau)

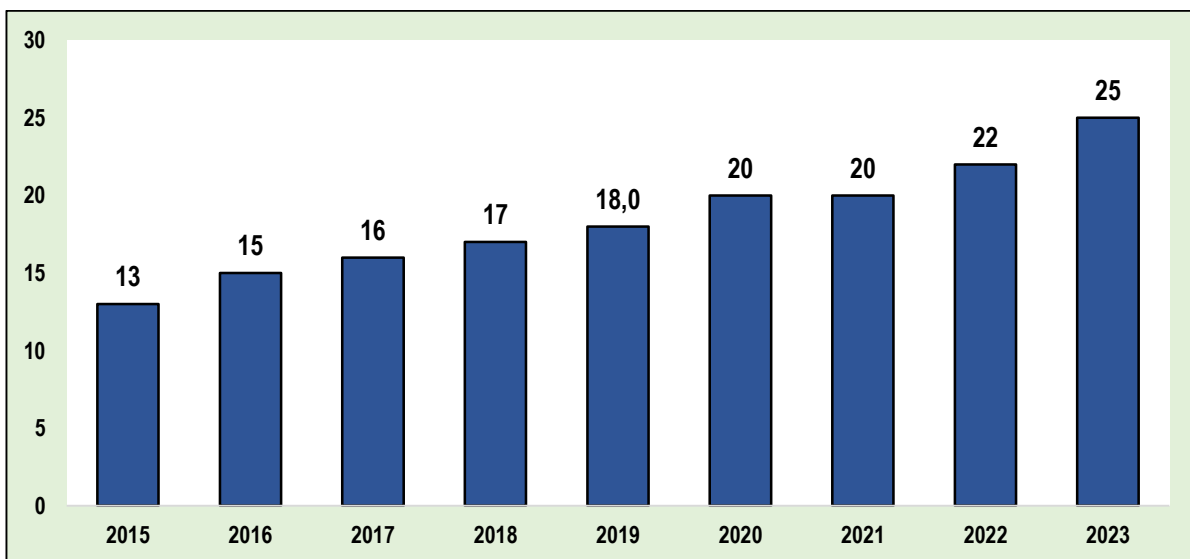
POINTS SAILLANTS
• Tous les 13 services police de l'eau sont fonctionnels depuis 2019 ; • Proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges en progression moyenne annuelle de 93% entre 2015 et 2023 ; • Taux de recouvrement de 92,4% de la CFE au cours de l'année 2023.
COMMENTAIRE GENERAL
Services police de l'eau fonctionnels : depuis 2019, les 13 services police de l'eau sont opérationnels. Pour assurer la continuité de leur fonctionnalité, ils ont bénéficié en 2023 d'une subvention d'un montant de 200,049 millions de FCFA dont 135,479 millions de FCFA au titre de la CFE correspondant à 3,6% du montant de ce dernier et 64,57 millions de FCFA au titre du budget de l'Etat afin de mener à bien leurs activités. Recouvrement de la CFE : sur une prévision de recouvrement de 4 100 millions de FCFA en 2023, les Agences de l'Eau ont recouvré 3 786,721 millions de FCFA au 31 décembre 2023, soit un taux de recouvrement de 92,36% (Base prévision). Ce taux de recouvrement de la CFE a été possible grâce à la mise en œuvre de la stratégie de recouvrement élaborée par les différentes agences, aux actions des services police de l'eau. Aussi, des concertations entre le ministère en charge de l'eau, celui des finances et les sociétés minières ont permis l'apurement des passifs de ces dernières. Protection des ressources en Eau : la proportion des retenues d'eau de surface dont les berges ont été protégées est passée de 22% en 2022 à 24,7% en 2023. Elle a consisté en la réalisation de 2 km de diguettes filtrantes, la délimitation de 92,7 km de bande de servitude, la récupération de 7 ha de terres dégradées, des travaux d'entretien des barrages de Fada 1, Fada 2 et de Kouri et de l'aménagement de 03 périmètres maraîchers d'une superficie de 6 ha.
Notes méthodologiques
Service police de l'eau : la Police de l'Eau a été créée par décret en juillet 2008, en application de la loi de 2001 sur la gestion de l'eau. Elle est définie comme moyen de coordination des actions entreprises par les services chargés de la prévention, du contrôle et de la répression dans la mise en œuvre de la législation en matière d'eau. Service police de l'eau fonctionnel : un service police de l'eau est dit fonctionnel si ses agents sont assermentés, installés, mènent des activités de sensibilisation sur le respect de la réglementation, font des constats sur le terrain et établissent des rapports.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



Graphique 2.5 : nombre cumulé de services de police de l'eau fonctionnels de 2014 à 2023



Graphique 2.6 : évolution des taux de recouvrement de la CFE de 2015 à 2023

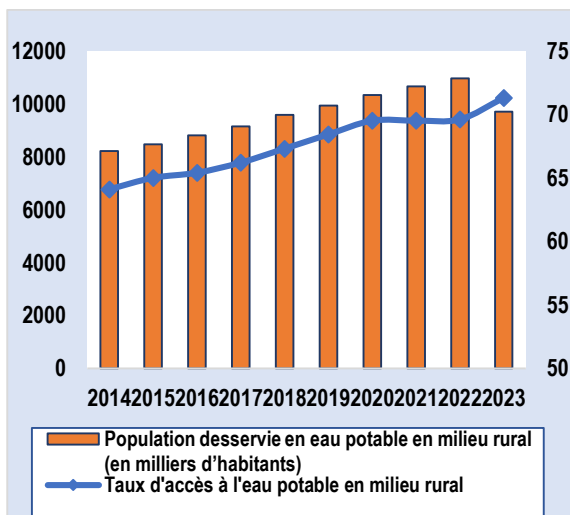


Graphique 2.7 : évolution de la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges de 2015 à 2023 (%).

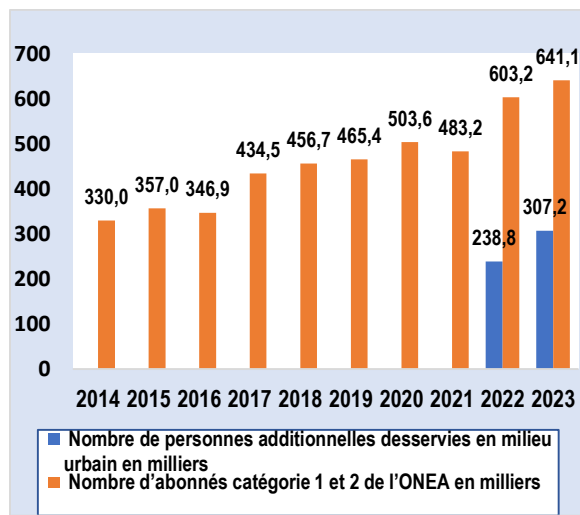
CHAPITRE 3 : EAU POTABLE

3.1. Accès à l'eau potable

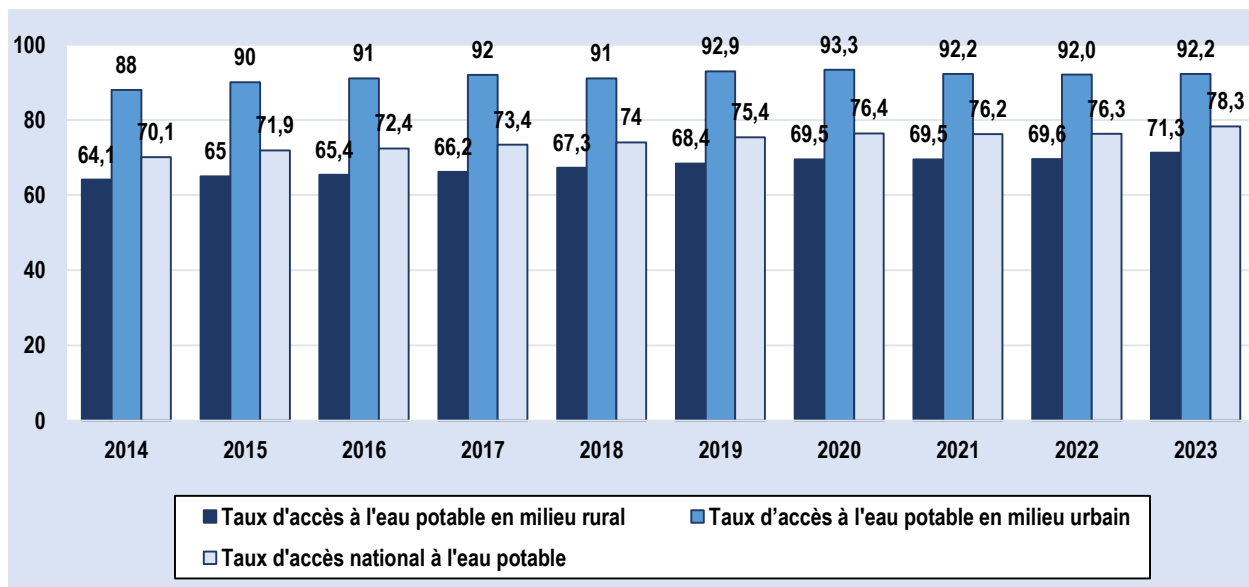
POINTS SAILLANTS
• Hausse de 2 points de pourcentage du taux d'accès national à l'eau potable ; • Baisse considérable du nombre de villages sans accès à l'eau potable.
COMMENTAIRE GENERAL
Le taux d'accès aux services d'eau potable est de 78,3% au niveau national en 2023, soit une amélioration de 2 points par rapport à celui de 2022 (76,3). Sur la période 2014-2023, il enregistre une tendance haussière avec une relative stagnation de 2020 à 2022. Cette situation est fortement liée à (i) la détérioration de la situation sécuritaire dans certaines localités empêchant à la fois les investissements et l'actualisation des données, (ii) la prise en compte des données du dernier recensement général de la population (RGPH 2019). Le taux de croissance annuel moyen du taux d'accès à l'eau potable au niveau national est de 1,2% sur la période sous revue. A ce rythme de croissance, le taux d'accès à l'eau potable à l'horizon 2030, serait de 85,1%. Ce qui est loin de la cible fixée par les ODD en 2030. Ce taux présente également une disparité entre les milieux de résidence. En effet, en milieu rural le taux d'accès à l'eau potable est de 71,3 en 2023 contre 92,2% en milieu urbain. Sur la période sous revue, il enregistre une croissance annuelle moyenne de 1,3%. Ces efforts en milieu rural ont permis de desservir au cours de l'année 2023 au total 9 706 969 personnes sur une population de 13 620 330 personnes. Le taux d'accès le plus élevé est enregistré dans la région du Centre sud (90,4%) et le plus faible dans la région de l'Est (51,2%). Par ailleurs, la proportion de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% est passé de 28,6 en 2022 à 28,5 en 2023. Le nombre de village sans accès à l'eau potable en milieu rural, a considérablement baissé. Il est passé de 62 en 2022 à 48 en 2023. Cela est dû en partie à la création de plus de 200 nouveaux villages (selon le RGPH 2019) qui en majorité étaient des quartiers non desservis de villages desservis et au défis sécuritaire qui entrave la réalisation d'activités de maintenance et de réalisation des ouvrages d'AEP dans certaines localités. Quant au taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, il a connu une hausse tendancielle sur la période, passant de 88% en 2014 à 92,2% en 2023, soit un taux de croissance annuelle moyenne de 0,8%. Cependant, en 2021, il enregistre une baisse continue entre 2020 et 2022 avant de connaître une légère augmentation en 2023. Ce taux présente des disparités entre les régions. Il varie de 52,8% dans la région du Sahel en 2023 à 100% dans les régions du Centre, des Cascades et du Centre Sud. Nombre de personnes additionnelles desservies en milieu urbain : Le nombre de personnes additionnelles desservies est passé de 238 760 en 2022 à 307 214 en 2023 soit une hausse de 28,7%.
Notes méthodologiques
Nombre de personnes additionnelles desservies : il s'agit du nombre supplémentaire de personnes desservies en eau potable en zone péri-urbaine.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



Graphique 3.1 : taux d'accès à l'eau potable et population desservie en milieu rural de 2014 à 2023



Graphique 3.2 : nombre d'abonnés de catégorie 1 et 2 de l'ONEA et population additionnelle desservie en milieu urbain de 2014 à 2023



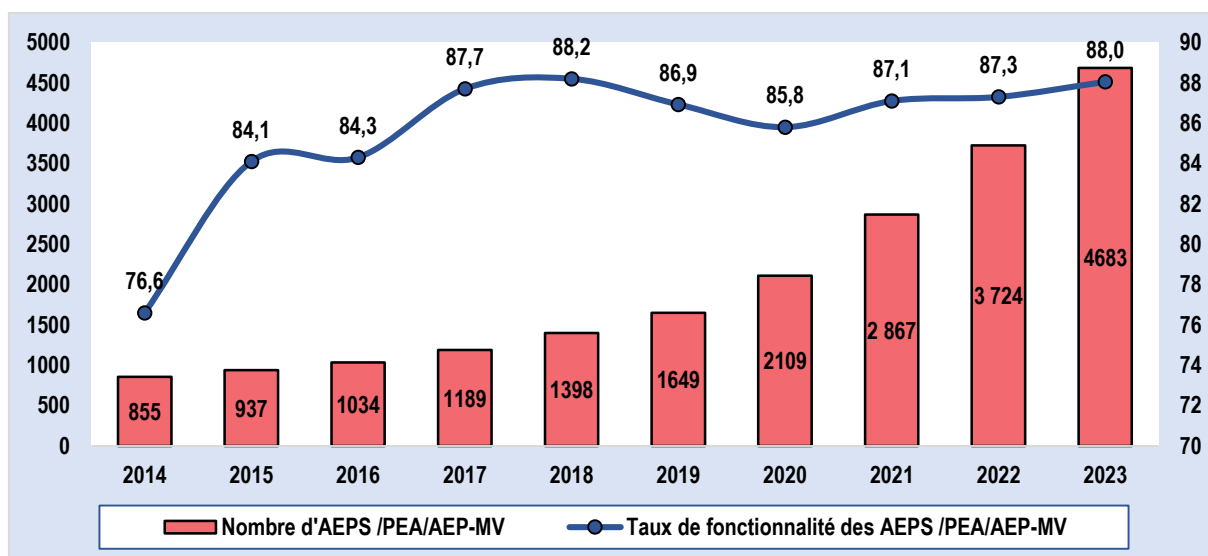
Graphique 3.3 : évolution du taux d'accès à l'eau potable par milieu de résidence de 2014 à 2023 (%)

Tableau 3.1 : évolution de la population desservie, du nombre de villages sans accès à l'eau potable et du nombre de communes à taux d'accès inférieur à la moyenne nationale

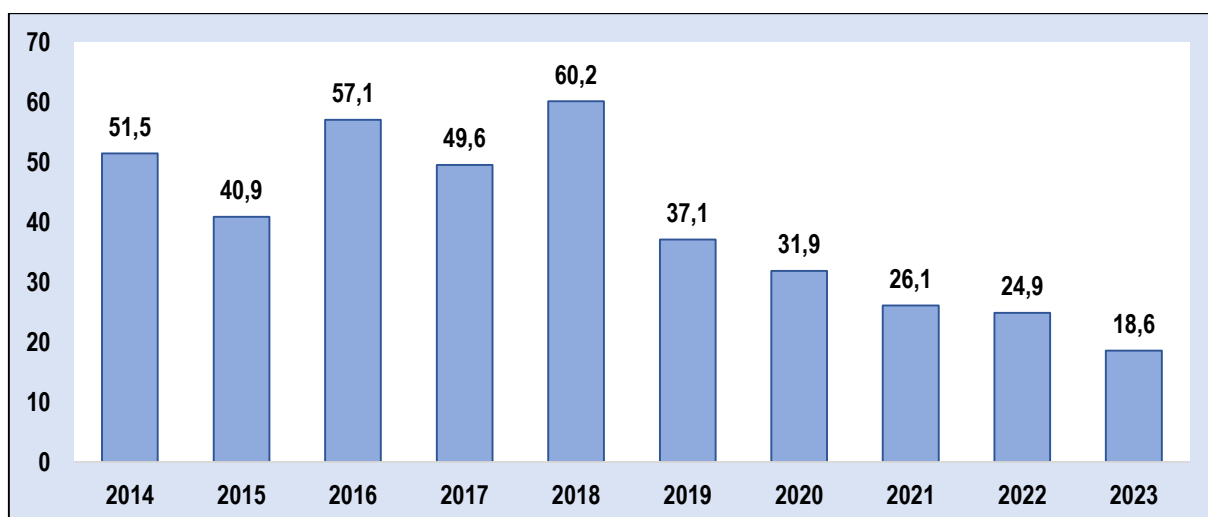
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population desservie en eau potable en milieu rural (en milliers d'habitants)	8 823,4	8 823,4	8 823,40	9 149	9 581	9 928	10 337	10 655	10 959	9 707
Nombre de villages sans accès à l'eau potable	325	360	275	196	89	69	55	61	62	48
Proportion de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N	42,74	41,03	40,46	39,60	32,19	30,48	28,77	27,90	28,60	28,50

3.2. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (1/2)

POINTS SAILLANTS
• 959 nouveaux AEPS/PEA/AEP-MV ; • Hausse du taux de fonctionnalité des AEPS/PEA/AEP-MV ; • Constante baisse de la délégation du service public en matière d'eau potable depuis 2018.
COMMENTAIRE GENERAL
Nombre d'AEPS/PEA/AEP-MV en milieu rural : le nombre total d'AEPS/PEA/AEP-MV connaît une augmentation continue depuis 2014, passant de 855 à 4683 en 2023. Son rythme de croissance moyen annuel est de 22,5 % sur la période sous revue. Taux de fonctionnalité des AEPS/PEA/AEP-MV : il enregistre une hausse tendancielle depuis 2014 avec une croissance annuelle moyenne de 1,6%. Cette hausse résulte de l'accroissement des AEPS/PEA, de l'amélioration du système de gestion et la maintenance préventive des ouvrages. Les régions où le parc est bien entretenu sont le Sud-Ouest (95,3%), le Centre (97,7%), le Centre-Nord (94,2%) et le Centre-Sud (94,1%). Bien que le taux de fonctionnalité ait augmenté de 0,7 point de pourcentage entre 2022 et 2023 passant de 87,3% à 88,0%, le nombre d'AEPS/PEA en panne est passé de 294 en 2022 à 334 en 2023. Les raisons des pannes constatées sont liées notamment à la défaillance dans la gestion, à la source d'énergie (dysfonctionnement des modules solaires, pannes du groupe électrogène, à l'insuffisance de la ressource en eau et surtout à la situation sécuritaire dans certaines localités. Au regard de l'obligation d'assurer la continuité du service au niveau des AEPS. Ce résultat doit interpeller les acteurs à s'engager davantage dans l'entretien des infrastructures. Proportion d'AEPS/PEA/AEP-MV gérés par délégation : la délégation du service public en matière d'eau potable enregistre un niveau de mise en œuvre moyen sur la période 2014-2023. Après avoir atteint 60,2% en 2018, la proportion d'AEPS/PEA/AEP-MV gérés par délégation enregistre une baisse continue et se situe à 18,6 % en 2023 contre 24,9% en 2022 ; soit une baisse globale de 6,3 points de pourcentage. Cette baisse s'explique par la réticence de certaines communes à mettre en délégation de gestion leurs systèmes. Aussi un grand nombre de contrats sont arrivés à échéance et nécessitent un renouvellement. Il est également constaté que plusieurs PEA ne sont pas gérés par un délégataire. Ainsi tous les acteurs concernés doivent impérativement fournir des efforts pour rétablir la confiance entre les maîtres d'ouvrages et les délégataires afin de relever le taux de délégation qui décroît au fil du temps.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



Graphique 3.4 : évolution du nombre d'AEPS/PEA de 2014 à 2023



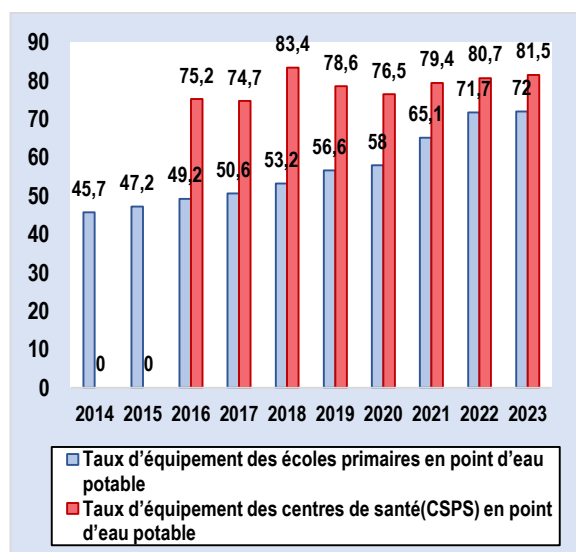
Graphique 3.5 : proportion des AEPS gérées par délégation de 2014 à 2023 (%)

3.3. Situation des ouvrages AEP en milieu rural (2/2)

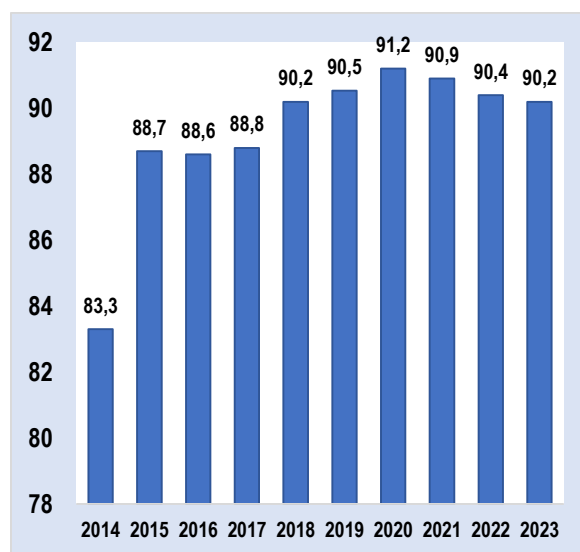
POINTS SAILLANTS
• Légère baisse du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompe ; • Une croissance annuelle moyenne de 5,2% du nombre d'écoles dotées d'un point d'eau potable.
COMMENTAIRE GENERAL
Points d'eau modernes (PEM) équipés de pompe : le taux de croissance des PEM équipés de pompe enregistre une tendance constante avec des fluctuations sur la période sous revue. Il est passé de 3,9% en 2014 à 5,4% en 2018 puis de 3,6% en 2019 à 3,3% en 2023. Quant à leur fonctionnalité, le taux a une tendance haussière passant de 83,3% en 2014 à 90,2% en 2023, soit un rythme de croissance annuelle moyen de 0,9%. Entre 2022 et 2023, le nombre de PEM équipés de pompe fonctionnels a augmenté de 1 847. Cependant, cela n'a pas permis une amélioration du taux de fonctionnalité qui connaît une baisse de 0,2 point de pourcentage due à une augmentation significative du nombre de PEM équipés de pompe en panne de 386 par rapport à 2022. Le taux de fonctionnalité au niveau national qui est resté sensiblement constant depuis 2014, enregistre une progression notable entre 2018 et 2020 avant de connaître une baisse de 2020 à 2023. L'orientation vers l'approche service, commande de prioriser la réalisation des ouvrages de service. Ce qui pourrait expliquer cette tendance à la baisse de la fonctionnalité des PMH. Des efforts devraient être fournis par les acteurs du secteur dans la réhabilitation, la maintenance préventive des PMH par les communes et la redynamisation des AUE. Nombre de bornes fontaines (BF) fonctionnelles : le nombre de bornes fontaines fonctionnelles a augmenté sur la période 2014-2023 avec un taux de croissance annuel moyen de 10,4%. Cependant cette croissance est erratique sur la période sous revue. Elle est passée de - 2,9% en 2017 à 11,1% en 2018 ensuite de 4,2% en 2019 à 17,6% en 2021 et enfin de 17,6 % en 2021 à 15,6% en 2023. Taux d'équipement des écoles primaires et des centres de santé en point d'eau potable : La proportion d'écoles primaires dotées de systèmes homologués d'approvisionnement en eau potable est restée moyenne sur la période 2014-2023. Elle est passée de 45,7% en 2014 à 72% en 2023, soit une croissance annuelle moyenne de 5,2%. A ce rythme de croissance, le taux d'équipement des écoles pourrait atteindre sa cible de 100% à l'horizon 2030. Pour ce qui est de la proportion des CSPS dotés de systèmes homologués d'approvisionnement en eau potable, elle enregistre une hausse de 0,8 points de pourcentage en 2023 après avoir connu une baisse entre 2019 et 2020.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023.

Tableau 3.2 : nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable de 2014 à 2023

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Forages équipés de pompe	46 590	48 340	50 171	52 804	55 663	57 670	61 050	63 970	66 424	68 638
Puits modernes permanents	8 214	8 258	8 052	7 980	7 929	7 878	7 864	7 759	7 839	7 813
Puits modernes équipés de Pompe	347	359	401	431	455	470	508	626	626	646
Point d'eau moderne (PEM) équipé de pompe	46 937	48 699	50 572	53 235	56 118	58 140	61 558	64 596	67 050	
Bornes fontaines fonctionnelles	3 240	3 596	3 930	3 817	4 242	4 419	4 963	5 836	6 845	69 284



Graphique 3.6 : taux d'équipement des centres de santé et des écoles primaires en point d'eau potable en milieu rural de 2014 à 2023 (%)



Graphique 3.7 : taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompe en milieu rural de 2014 à 2023 (%)



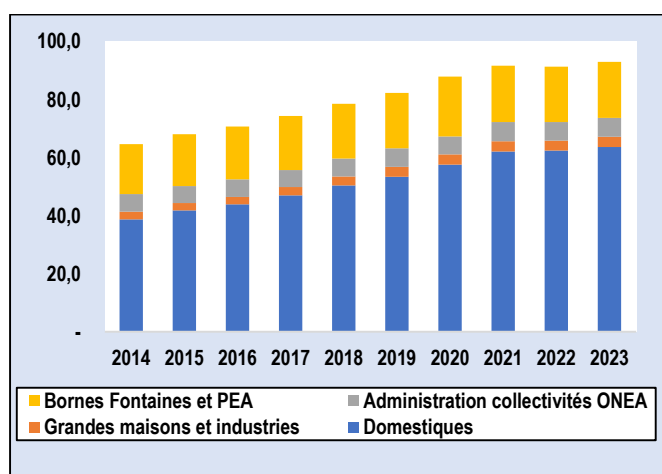
Graphique 3.8 : évolution du taux de croissance annuel du nombre de bornes fontaines en milieu rural de 2014 à 2023 (%)

3.4. Situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain

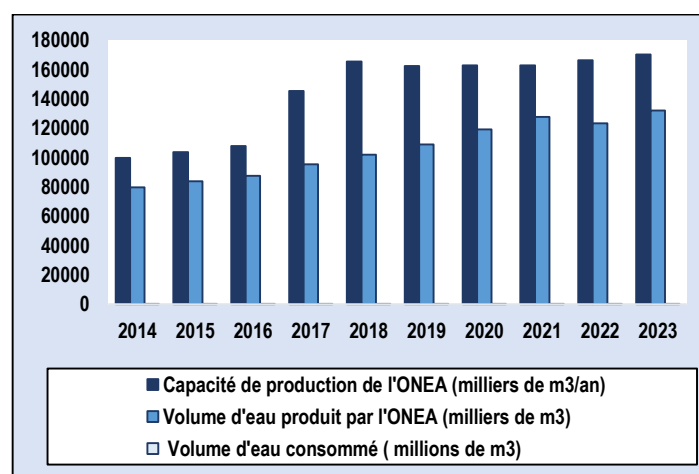
POINTS SAILLANTS
• 92% des populations en milieu urbain ont un accès à l'eau potable ; • Une croissance annuelle moyenne de 5,7% de la consommation des ménages entre 2014 et 2023 ; • Qualité physico-chimique et bactériologique supérieures respectivement à 96% et 99%.
COMMENTAIRE GENERAL
Nombre d'ouvrages de mobilisation des ressources en eau : le nombre d'ouvrages de mobilisation des eaux souterraines exploités par l'ONEA enregistre une tendance croissante sur les dix dernières années passant de 237 en 2014 à 480 en 2023, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,2%. Il est plus élevé en 2023 comparativement aux autres années de la période sous revue. Quant au nombre d'ouvrages d'eau de surface exploités par l'ONEA, la croissance est assez faible sur la même période. En effet, leur nombre est passé de 14 en 2014 à 16 en 2020 et n'a plus évolué jusqu'en 2023. Toutefois, ils mobilisent plus de 70% du volume total des eaux exhaurées. En 2023, le pourcentage des eaux de surface exhaurées a légèrement baissé de 0,7 point de pourcentage passant de 74,2% en 2022 à 73,5% en 2023. Nombre d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable : le nombre d'ouvrages d'AEP a augmenté sensiblement sur la période 2014-2023. En effet, les interventions de l'ONEA ont permis d'augmenter le nombre de bornes fontaines de 3 765 en 2014 à 5 234 en 2023, soit une croissance annuelle moyenne de 3,7%. De même, la longueur totale du réseau de desserte en eau potable est passée de 8 577 km en 2014 à 11 799,5 km sur la même période. Avec ces efforts, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain a enregistré une légère hausse de 0,2 point de pourcentage en 2023 par rapport à l'année 2022 et s'établit à 92,2%. Volume d'eau produit par l'ONEA : le volume d'eau produit par l'ONEA a connu une croissance continue sur la période sous revue passant de 79,7 millions de m³ à 132,1 millions de m³, soit une croissance annuelle moyenne de 5,8%. Cette performance de l'ONEA est imputable en partie à l'amélioration de sa capacité de production qui a connu une augmentation de 70,5% de 2014 à 2023. Le volume d'eau produit représente 78% de la capacité de production en 2023 contre 74,1% en 2022. La direction régionale de Ouagadougou (DRO) a, elle seule, produit 67% des eaux de l'ONEA en 2023. Volume d'eau consommé par catégorie d'abonnés : la consommation d'eau a connu une hausse continue sur la période 2014-2023 sauf en 2022 où elle a diminué de 0,4 million de m³. Son taux de croissance annuel moyen est de 4,1% sur la période sous revue. Cependant, il existe une disparité entre les types de consommateurs. En effet, sur la période de 2014-2023, la consommation des ménages croît en moyenne de 5,7% par an contre 3,0% pour les grandes maisons et industries, 0,8% pour les Administrations/collectivités et 1,3% pour les Bornes Fontaines et PEA. Conformité physico-chimique et bactériologique : au cours de la période sous revue, la qualité de l'eau fournie par l'ONEA est restée satisfaisante tant sur le plan physico-chimique que bactériologique. En effet, le taux de conformité bactériologique est resté supérieur à 99% en 2023. Quant au taux de conformité physico-chimique, il enregistre une tendance à la baisse avec des fluctuations. Il est passé de 98% en 2014 à 96,7% en 2023. Ainsi, sur les trois (03) dernières années, ce taux est inférieur à 98% qui est le taux de conformité fixé comme objectif dans le contrat-plan de l'ONEA-Etat. Cette tendance baissière s'explique par des perturbations enregistrées au niveau de certaines stations de traitement, le sabotage des installations dans certaines localités qui n'ont pas permis le fonctionnement des postes de chloration, les casses des conduites liées aux travaux des voiries et aux difficultés liées à la réalisation exhaustive des analyses dans les centres confrontés aux problèmes d'insécurité.
Notes méthodologiques
Capacité de production de l'ONEA par an : il s'agit d'une estimation de la capacité totale de production en multipliant la capacité de production journalière par le nombre de jours de l'année (365).
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023.

Tableau 3.3 : évolution des indicateurs clés de l'ONEA

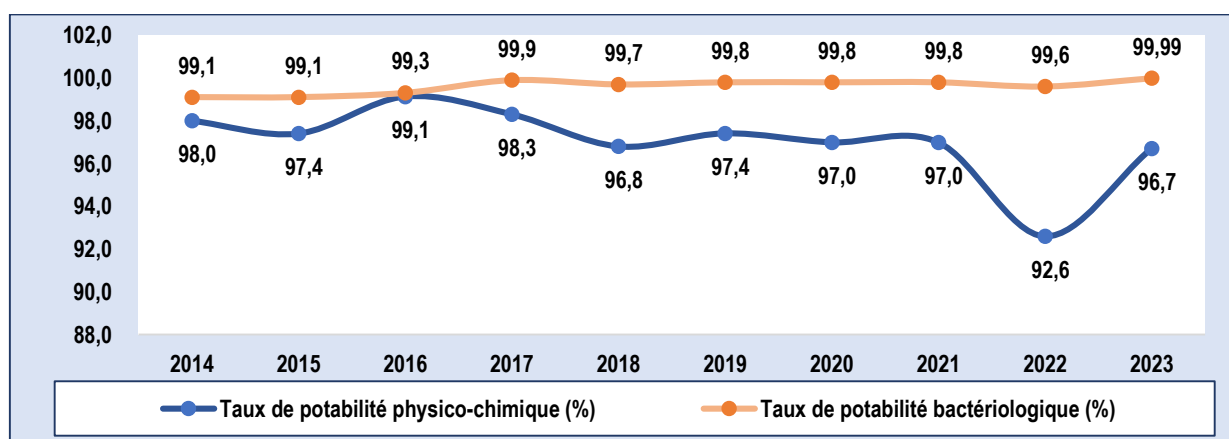
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'ouvrages d'Eau souterraine exploités	237	345	407	392	439	476	473	465	465	480
Nombre d'ouvrages d'Eau de surface exploités	14	14	14	16	16	14	16	16	16	16
Volume d'Eau souterraine exhauré (million de m ³)	24,5	25,2	26,6	29,3	32,2	32,6	33,3	33,75	35,84	35,32
Volume d'Eau de surface exhauré (million de m ³)	58,9	62,4	65,6	73,4	75,2	81,7	91,8	100,02	103,08	97,82
Capacité de production de l'ONEA (m ³ /j)	273 518	284 064	295 649	398 233	452 932	444 917	446 282	446 102	455887	466268
Volume d'eau produit par l'ONEA (milliers de m ³)	79 738	83 829	87 627	95 251	101 996	109 032	119 241,8	127 626,7	123 288,7	132 122,7
Longueur du réseau de distribution de l'ONEA (Km)	8 577	9 075	9 372	9 460	9 607	10 221	10 729	11 124	11 674	11 799,5
Nombre de bornes fontaines	3 765	3 886	4 119	4 341	4 387	4 354	4 521	4 700	4797	5234
Nombre de bornes fontaines actives/fonctionnelles	3 141	3 275	3 481	3 534	3 241	3 304	3 382	3 407	3510	3208



Graphique 3.9 : volume d'eau consommée par catégorie d'abonnés (millions de m3) de 2014 à 2023



Graphique 3.10 : volume d'eau produit par l'ONEA et volume d'eau total consommée de 2014 à 2023



Graphique 3.11 : qualité de l'eau fournie par l'ONEA de 2014 à 2023

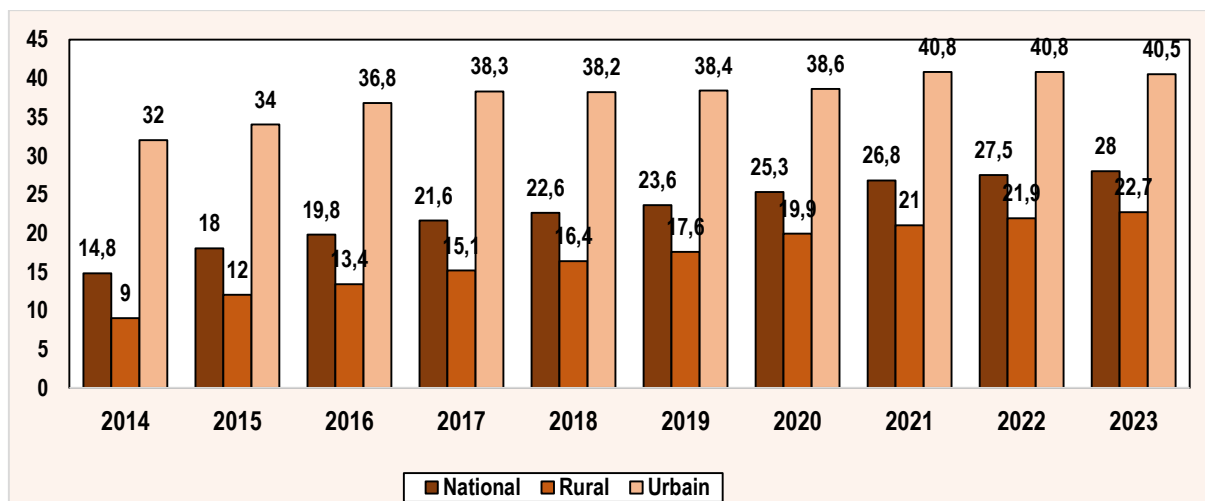
CHAPITRE 4 : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

4.1. Accès à l'assainissement et changement de comportement

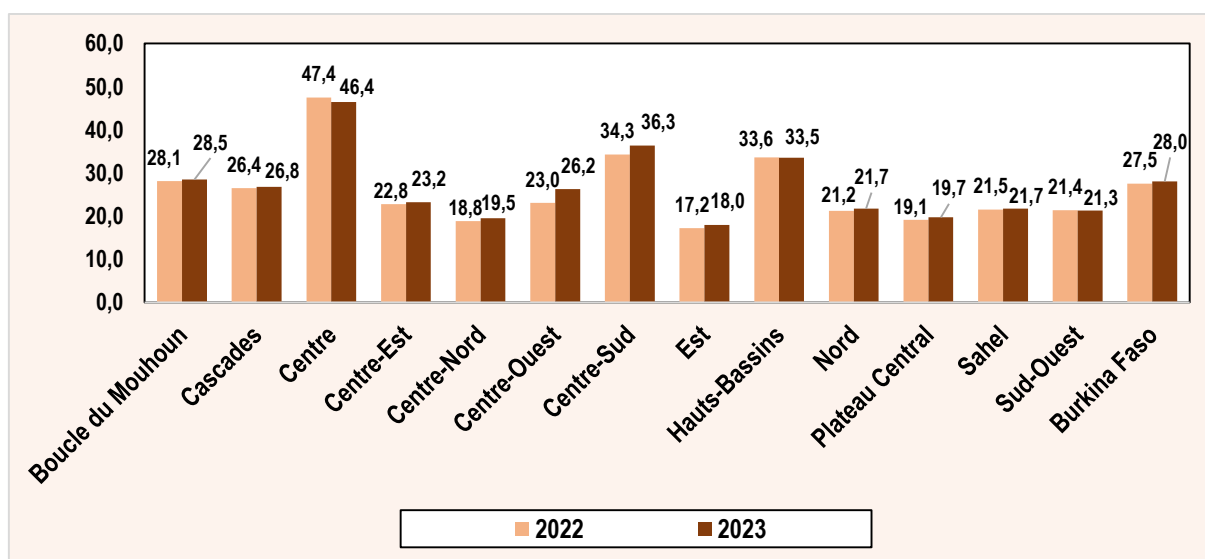
POINTS SAILLANTS
• En 2023, sur 8909 villages 517 villages ont été certifiés FDAL ; • Augmentation continue du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural ; • Baisse du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain.
COMMENTAIRE GENERAL
Fin de la défécation à l'air libre (FDAL) : la mise en œuvre de l'ATPC depuis 2016 a permis de déclencher 3381 villages, de déclarer 992 et de certifier 517, soit un taux de certification de 5,8%. En 2023, sur 8909 villages, seulement 82 ont été certifiés FDAL soit un nombre cumulé de 517. L'accès à l'assainissement : le taux d'accès à l'assainissement au niveau national est passé de 14,8% en 2014 à 28% en 2023, soit une progression moyenne annuelle de 7,3%. Entre 2014 et 2023, il est passé de 9% à 22,7% en milieu rural et de 32,0% à 40,5% en milieu urbain, soit des hausses respectives de 13,7 et 8,5 points de pourcentage. En 2023, on note des disparités régionales du taux d'accès à l'assainissement. En effet, le taux le plus faible est enregistré à l'Est (18%) et le plus élevé au Centre (46,4%). Quatre (04) régions (Boucle du Mouhoun, Centre, Hauts-Bassins et Centre-Sud) présentent des taux supérieurs au taux national. En 2023, dix (10) régions ont connu une hausse de leur taux d'accès. La plus forte progression se situe dans la région du Centre-Ouest (3,2 points de pourcentage). Cependant trois (03) régions ont connu une baisse de leur taux. Il s'agit de la région du Centre, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest. La plus forte baisse est constatée dans la région du Centre (1 point de pourcentage). En matière de réalisation de latrines, 29 167 latrines en 2023 (22 104 en milieu rural et 7 063 en milieu urbain) contre 36 120 latrines en 2022 (26 979 en milieu rural et 9 141 en milieu urbain) ont été réalisées, soit une baisse de 19,2% entre les deux (02) années.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023.

Tableau 4.1 : nombre de villages ayant éradiqué la défécation à l'air libre en milieu rural

Niveau	Nombre cumulé en 2022	Proportion en 2022 (%)	Nombre cumulé en 2023	Proportion en 2023 (%)
Villages déclenchés	3172	-	3381	-
Villages déclarés FDAL	763	8,6	992	11,1
Villages certifiés FDAL	421	4,7	517	5,8



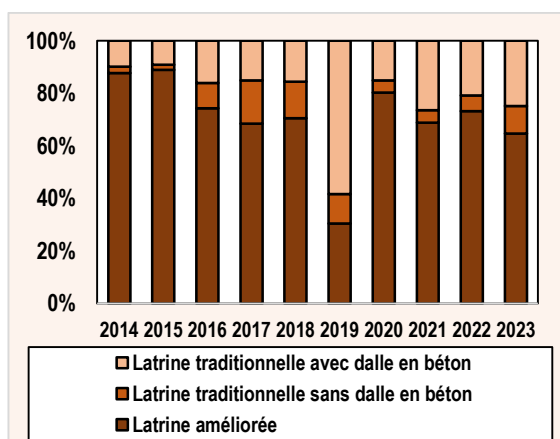
Graphique 4.1 : évolution du taux d'accès à l'assainissement de 2014 à 2023



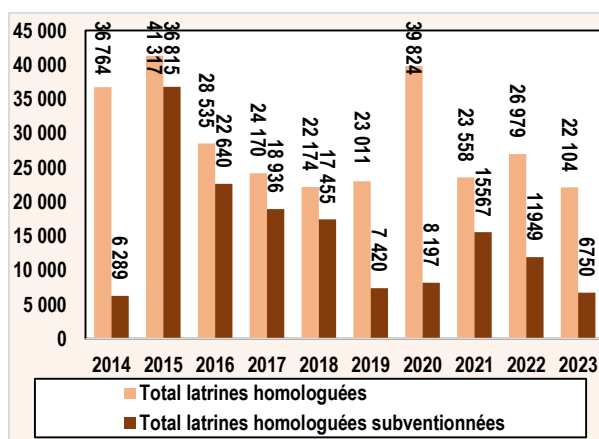
Graphique 4.2 : taux d'accès à l'assainissement par région (%)

4.2. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu rural)

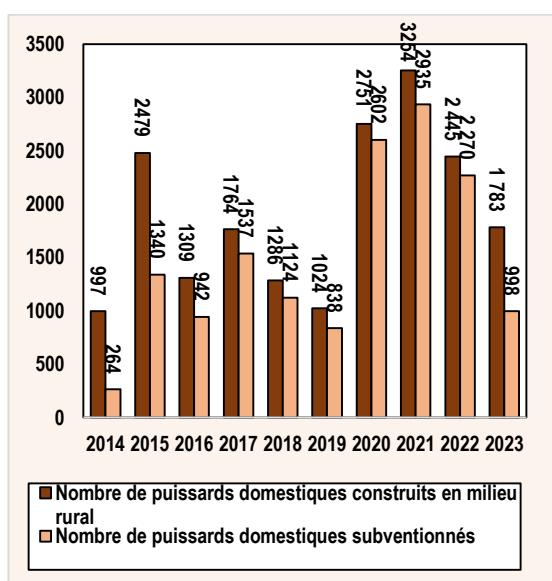
POINTS SAILLANTS
- Baisse de 15,6 % des réalisations de latrines homologuées entre 2022 et 2023 ; - Baisse de 43,5% entre 2022 et 2023 de la proportion des latrines subventionnées dans les réalisations de latrines homologuées ; - Baisse du taux d'équipement des écoles en latrines.
COMMENTAIRE GENERAL
Latrines familiales construites : le nombre de latrines familiales construites a évolué en dents de scie entre 2014 et 2023 avec une tendance à la baisse. Le taux de décroissance annuel moyen sur la période sous revue est de 5,5%. Avec cette tendance, le nombre de latrines familiales sera de 14 876 à l'horizon 2030. Cependant, on constate un pic de 39 824 latrines homologuées en 2020. Entre 2022 et 2023, on observe une baisse du nombre de latrines homologuées qui est passée de 26 979 à 22 104, soit une baisse de 15,6%. Le nombre de latrines homologuées subventionnées est passé de 11 949 à 6 750, soit une baisse de 43,5%. En 2023, sur 33 768 latrines familiales homologuées prévues, 22 104 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 65,4%. Ce taux pourrait être amélioré si les difficultés suivantes n'étaient pas intervenues : le retard d'exécution des travaux, le déblocage tardif des fonds transférés aux communes, la défaillance de certaines entreprises, les difficultés d'accès à certaines zones à fort défis sécuritaires et la suspension des activités dans les quatre (04) régions couvertes par le PAEA. Structure des latrines construites par type : de 2014 à 2024, 92,5% des réalisations sont des latrines homologuées et 72,9% de type amélioré. Pour ce qui est des latrines homologuées réalisées par an, l'année 2015 enregistre le taux le plus élevé (98,1%) tandis que l'année 2017 enregistre le taux le plus faible (83,5%). Parmi les latrines homologuées réalisées sur la période sous revue, les latrines améliorées représentent plus de 50% à l'exception de l'année 2019. Puisards domestiques construits : le nombre de puisards construits, sur la période sous revue, présente une tendance à la hausse, soit une croissance moyenne annuelle de 7%. En 2023, le nombre de puisards est de 1 783 contre 2 445 en 2022. Le nombre de puisards subventionnés est de 998 en 2023, soit une baisse de 56% par rapport à 2022. Taux d'équipement des écoles et des centres de santé en latrines : le taux d'équipement des écoles en latrines a connu une tendance haussière sur la période sous revue. Après avoir enregistré une baisse en 2015, il a cru régulièrement jusqu'en 2022 soit une hausse globale de 21,4 points de pourcentage. Par rapport à 2022, il a connu une baisse de 0,2 point de pourcentage en 2023. Quant au taux d'équipement des centres de santé, il présente une évolution irrégulière mais reste supérieur à 80% sur la période sous revue. En 2023, le taux se situe à 88,1 % contre 94,5% en 2022, soit une baisse de 6,4 points de pourcentage. Entre 2014 et 2023 le taux d'équipement des centres de santé est resté supérieur à celui des écoles.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023



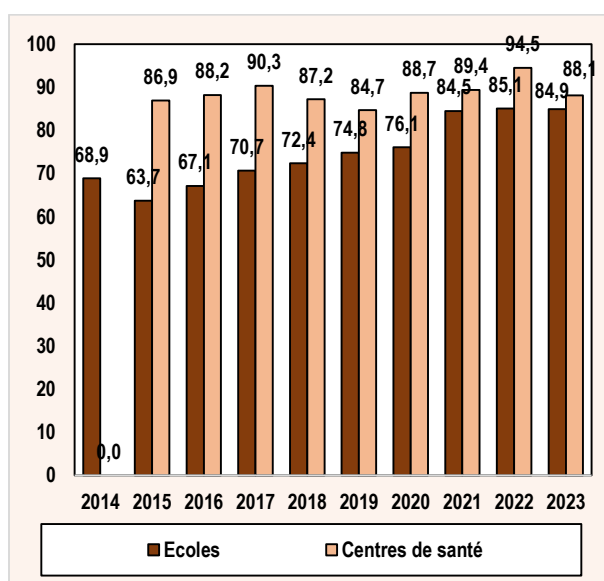
Graphique 4.3 : évolution des réalisations de latrines par type de 2014 à 2023



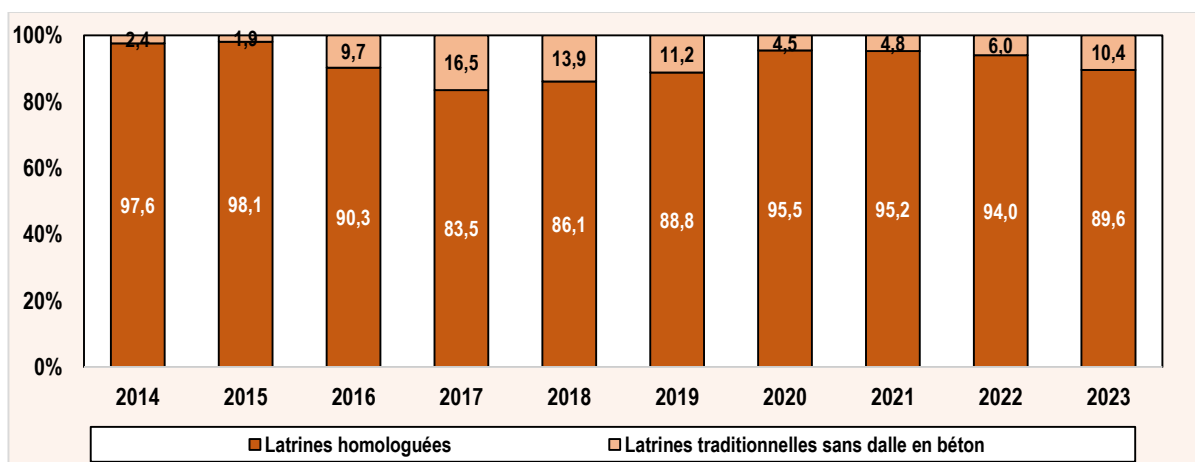
Graphique 4.4 : évolution du nombre des latrines homologuées et subventionnées de 2014 à 2023



Graphique 4.5 : évolution du nombre de puisards domestiques en zones rurales de 2014 à 2023



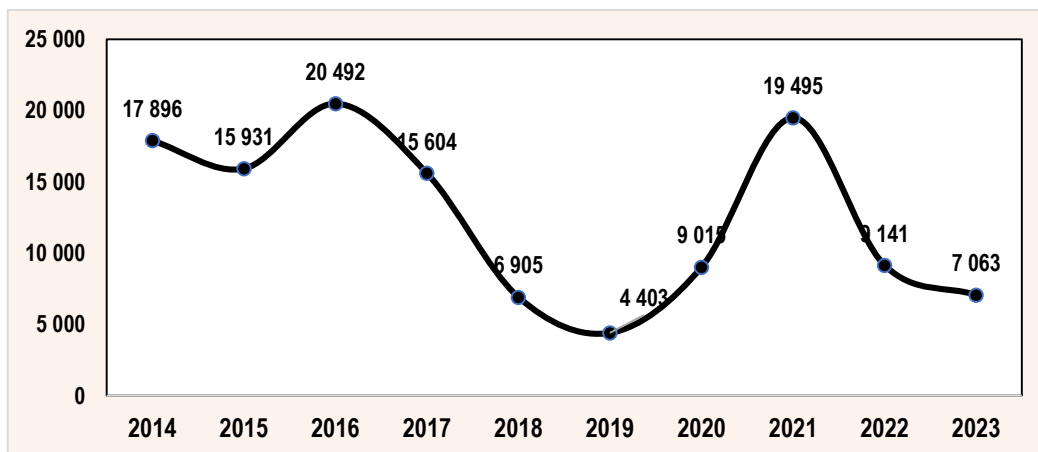
Graphique 4.6 : taux d'équipement des écoles et des centres de santé en latrines de 2014 à 2023



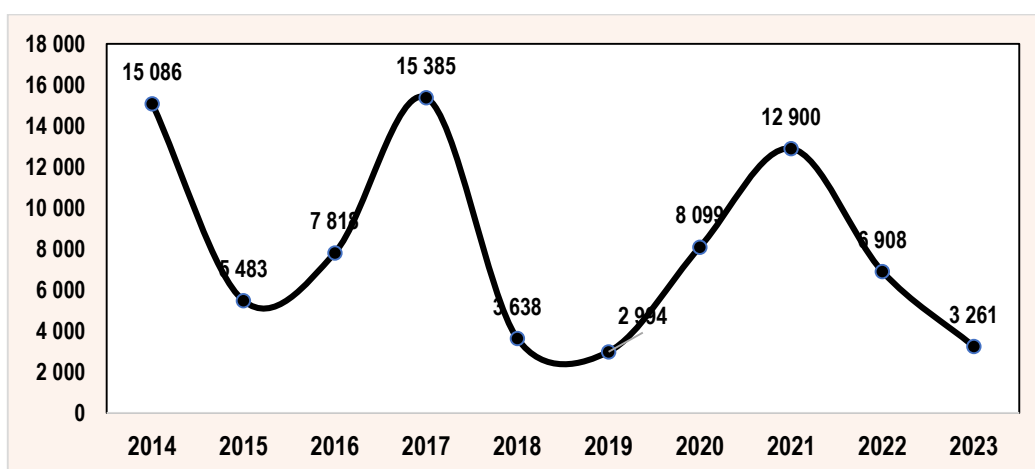
Graphique 4.7 : proportion des latrines sans dalles en béton (%)

4.3. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement autonomes (milieu urbain)

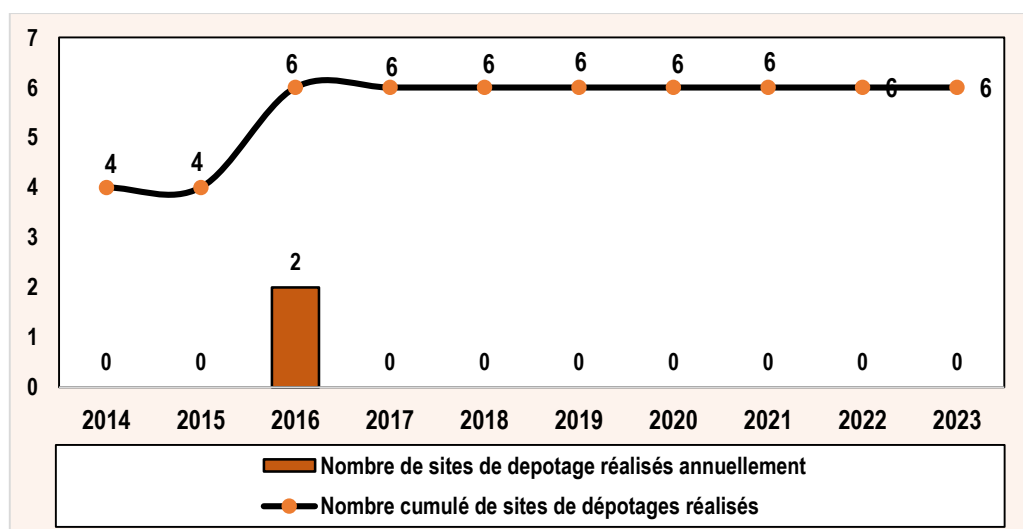
POINTS SAILLANTS
• Baisse de 22,7% du nombre de latrines familiales ; • Une stagnation du nombre de sites de dépotage depuis 2016 ; • Une diminution de 47,2% du nombre de puisards construits.
COMMENTAIRE GENERAL
Latrines familiales construites : sur la période 2014-2023, le nombre de nouvelles latrines familiales a connu une évolution fluctuante avec un taux de décroissance moyen annuel de 9,8%. Sur une prévision de 27 611 latrines familiales en 2023, 7 063 ont été réalisées contre 9 141 en 2022. Cette contreperformance s'explique par : i) un arrêt des préfabrifications par certains artisans, ii) la situation sécuritaire, iii) la suspension des réalisations dans les zones du PAEA, iv) le non renouvellement des contrats des prestataires dans huit (08) villes couvertes par le PAEA et v) le retard dans le processus de passation des marchés pour la sélection de nouveau prestataire. Puisards domestiques construits : la réalisation des puisards domestiques durant la période 2014-2023 présente une évolution en dent de scie. En effet, entre 2014 et 2015 elle baisse de 63,7%, par la suite augmente drastiquement de 180,6% en 2017 et chute à 80,5% en 2019. Sur les trois (03) dernières années, on enregistre une baisse continue avec une diminution de 74,7%. Sites réalisés pour le dépotage de boue de vidange : le nombre cumulé de sites de dépotage réalisés est resté stagnant depuis 2016. Cette situation pourrait s'expliquer par l'insuffisance des financements.
Notes méthodologiques
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023.



Graphique 4.8 : nombre de nouvelles latrines familiales réalisées par an



Graphique 4.9 : nombre de nouveaux puits construits en milieu urbain par an



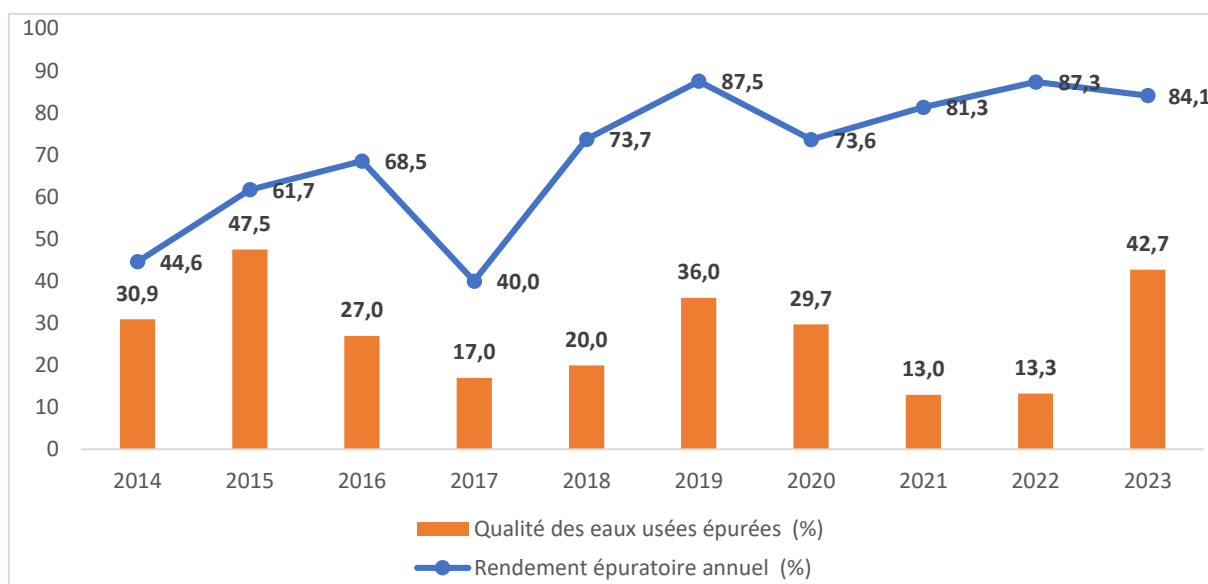
Graphique 4.10 : évolution du nombre de sites de dépotage de 2014 à 2023

4.4. Situation de réalisations des ouvrages d'assainissement collectifs

POINTS SAILLANTS
• Hausse du nombre de nouveaux raccordés au réseau collectif ; • Hausse considérable de plus de 200% de la qualité des eaux usées épurées en 2023 par rapport à 2022
COMMENTAIRE GENERAL
Réseau d'assainissement collectif : le réseau d'assainissement collectif n'a pas connu d'extension depuis 2021. La longueur totale du réseau d'assainissement collectif se situe à 139,9 km en 2023. Raccordement au réseau collectif de l'ONEA : comparativement à 2022, le nombre de nouveaux raccordés au réseau collectif est en hausse en 2023. En effet, il est de 16 en 2023 contre 13 en 2022 soit une hausse de 23%. Depuis 2016, on constate une tendance à la baisse des nouveaux raccordés au réseau collectif de l'ONEA jusqu'en 2022. Rendement épuratoire et qualité des eaux usées épurées : le volume d'eau épurée en 2023 est en baisse par rapport à celui de 2022. En 2023, le volume total d'eau épurée sur les deux Stations d'épurations (Ouaga et Bobo) est estimé à 2 766,24 m3 contre 3 034 m3 en 2022, soit une baisse de 8,8%. Quant au taux de conformité de la qualité de l'eau épurée, il a augmenté de 29,5 points de pourcentages, passant de 13,3% en 2022 à 42,7% en 2023. Il existe une disparité entre les deux (02) sites. En effet, il est de 68% à Ouaga et 15,2% à Bobo. Cette situation s'explique par : i) la qualité des rejets industriels très chargés et qui ne répondent pas aux normes de rejet ainsi que les pannes répétitives des stations de pompage à Ouagadougou ; ii) l'accumulation des boues dans les bassins anaérobies des STEP ; iii) le manque des bassins de maturation de la STEP de Bobo ; iv) le rejet des boues de vidange brutes dans le 2ème bassin de maturation. Pour le rendement épuratoire, il présente une tendance à la baisse entre 2014 et 2017. Entre 2017 et 2020, on observe une tendance à la hausse passant de 40% à 87,5% en 2019 avant de connaître une baisse de 13,9 points de pourcentage en 2020. Par rapport à 2022, il enregistre une baisse de 3,2 points de pourcentage. Il existe une disparité entre les stations de Ouaga (95,4%) et de Bobo (72,8%).
Notes méthodologiques
Le Rendement épuratoire est le rapport de la différence entre la Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours (DBO5) à l'entrée de la station et à la sortie par la DBO5 à l'entrée.
Source statistique
Annuaire statistique de l'Eau et de l'Assainissement, 2023

Tableau 4.2 : évolution du nombre de systèmes d'assainissement collectif, réalisés par l'ONEA en milieu urbain

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Extension annuelle longueur du réseau d'assainissement collectif (Km)	0	0	0	0	0	19,3	30	0	0	0
Nombre de raccordés annuels au réseau collectif de l'ONEA	126	160	14	5	5	13	8	10	13	16
Nombre de stations d'épuration	2	2	2	4	4	4	4	4	4	4
Volume d'eau usée épuré (en m3)	2 351,3	2 315,3	1 938,1	1 473,7	2 371,9	3 405,93	3 013,2	3 523,6	3 034	2 766,24



Graphique 4.11 : évolution des rendements épuratoires et de la qualité des eaux usées épurées

ANNEXE

ANNEXE 1 : Glossaire

RESSOURCES EN EAU

CONCEPTS	DEFINITIONS
Aménagements hydrauliques	Ensemble des infrastructures (barrages, boulis, mares, lacs...) qui permettent la mobilisation et la maîtrise des ressources en eau.
Barrage	Ouvrage d'art construit en travers d'un cours d'eau et destiné à réguler le cours de l'eau et/ou à stocker de l'eau pour différents usages (alimentation en eau potable, besoin agricole, besoin industriel etc.)
Cours d'eau	Tout chenal naturel superficiel ou souterrain dans lequel s'écoule un flux d'eau continu ou temporaire
Fleuve	Cours d'eau qui se jette dans une mer, dans l'océan, ou, exceptionnellement dans un désert ou dans une mer intérieure
Rivière	Une rivière est un cours d'eau au débit moyen à modéré (supérieur à 2 m ³ /s) qui s'écoule sous l'effet de la gravité, se jette dans une autre rivière ou un fleuve
Source	Une source est un endroit où l'eau émerge naturellement du sol. C'est souvent l'origine d'un cours d'eau, mais des sources peuvent alimenter des mares, lacs ou s'écouler directement en mer, ou produire une eau qui disparaît à nouveau dans le sol.
Mare	La mare est généralement une étendue d'eau de faible extension, pérenne ou non, couvrant une faible surface et ayant une faible profondeur
Bouli	Un bouli est une mare artificielle, c'est à dire une dépression sur creusée dans le sol pour recueillir et stocker de l'eau de ruissellement en saison des pluies. Il est généralement composé d'un canal d'alimentation, d'un réservoir et d'une digue de protection
Lac	Grande étendue d'eau occupant une dépression fermée à la surface de la terre (plus grande et profonde que les mares)

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

CONCEPTS	DEFINITIONS
Coefficient d'écoulement	Ratio entre la quantité d'eau écoulee et la quantité d'eau précipitée pendant une période donnée et un bassin donné. Cette notion n'implique pas que toute l'eau écoulee provienne des précipitations considérées. Une partie peut provenir de précipitations antérieures ou tombées hors du bassin (s'il existe des transferts, de surface ou souterrains), ni réciproquement que toutes les précipitations non évapo-transpirées se soient écoulees (différences de stock et sorties souterraines).
Evaporation dans les principales stations	Le passage progressif de l'état liquide à l'état gazeux. Ce phénomène est donc une vaporisation progressive qui a pour effet d'absorber de l'énergie thermique et donc de réduire la température de l'environnement.
Lame d'eau écoulee (mm)	Rapport entre le volume écoule et la superficie du bassin.

CONCEPTS	DEFINITIONS
Station hydrologique	Section d'un cours d'eau où sont mesurés : la cote de la surface d'eau libre (limnimétrie) h (en mètre) et le débit du cours d'eau (débitmètre) : Q (l/s ou m ³ /s)

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

CONCEPTS	DEFINITIONS
Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)	Système d'approvisionnement en eau basé sur une technologie à moindre coût. Les AEPS comprennent les mini-réseaux d'AEP et les postes d'eau autonomes.
Approvisionnement en eau potable	Ensemble d'opérations visant à mobiliser une ressource en eau, si nécessaire la traiter qualitativement pour la rendre propre à la consommation humaine, et transporter en divers points de consommation publics ou privés.
Eau préemballée	Eau mise en sachet, en bouteille ou tous autres contenants, de façon industrielle.
Fonctionnalité d'un PEM	Un point d'eau moderne est dit fonctionnel s'il est susceptible de fournir un débit minimal de 0,7 m ³ /h, sans panne d'une durée supérieure à 12 mois.
Fonctionnalité d'une AEPS	Une AEPS est dite fonctionnelle si elle assure la desserte en eau des populations dans des conditions proches de l'état de marche initial sans interruption du service pendant une durée ne dépassant pas 12 mois.
Forage	Ouvrage de petit diamètre (supérieur ou égal à 4 pouces) destiné à capter des aquifères profonds. Il est équipé d'un tubage et d'une superstructure, et est prévu pour recevoir un dispositif de pompage (le forage est alors "équipé").
Forages institutionnels	Selon le PN-AEPA, il s'agit des forages réalisés pour les écoles primaires ou les CSPS.
Implantation d'une unité de production d'eau préemballée	Processus qui consiste à construire des infrastructures et à y installer les équipements en vue de produire de l'eau préemballée.
Mini réseau d'AEP	Système d'approvisionnement en eau potable adapté aux petites agglomérations comprenant en général, une source de production d'eau dont le débit est supérieur ou égal à 5 m ³ /h, un système d'exhaure, une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisations d'adduction et de distribution d'eau et des points de desserte (bornes fontaines, points de distribution collectif et branchements particuliers).
Normes et critères du calcul du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	Ces normes et critères ont été adoptés lors de l'élaboration du PN-AEPA. • un forage équipé d'une pompe pour 300 habitants ; • un puits moderne pour 300 habitants ; • un poste d'eau autonome pour 500 habitants ; • une borne fontaine pour 500 habitants ;
Point d'eau moderne (PEM)	Point permanent d'exhaure de l'eau souterraine : forage équipé d'une pompe à motricité humaine, ou puits moderne. On considère qu'un PEM

CONCEPTS	DEFINITIONS
	est susceptible de fournir un débit minimum de 0,7 m ³ /h
Poste d'eau autonome (PEA)	Système compact d'équipements hydrauliques sans réseau de distribution et constitué d'un forage avec un débit minimal supérieur ou égal à 5m ³ /h, d'une pompe électromécanique, d'un réservoir de stockage et d'au moins trois robinets de service au pied du réservoir.
Puits moderne	Ouvrage de grand diamètre destiné à capter l'eau de la nappe phréatique. Il est qualifié de moderne car il comporte des buses en béton armé sur toute sa profondeur composées d'un cuvelage et d'un captage, d'une dalle de fond et d'une margelle en béton haut en moyenne de 0,80 mètres et ayant un diamètre intérieur de 1,80 m en général.
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	Proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable selon les normes et critères en vigueur par rapport à la population rurale totale.
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	Proportion de la population des agglomérations urbaines ayant accès aux services d'eau potable de l'ONEA (par raccordement direct au service ou par borne fontaine ou PEA).
Unité de production d'eau	Ensemble des infrastructures et des équipements mis en place pour produire l'eau préemballée.
Potabilité physico-chimique	Respect des valeurs imposées par la loi relative aux paramètres Ph (<6,5 g/m ³) turbidité, chlore (0,5 g/m ³), alca unité, etc.
Potabilité bactériologique	Respect des valeurs normatives par rapport aux micro-organismes (bactérie, virus, organismes vivants, etc.)

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

CONCEPTS	DEFINITIONS
Accès d'un ménage à l'assainissement familial	Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise un Ouvrages autonomes de stockage des excréta (latrine Sanplat, Latrine VIP, Latrine TCM, Latrine EcoSan) selon les normes et critères définis dans le décret portant définition et fixation des Normes, Critères et Indicateurs d'accès aux services d'Assainissement en 2019 Il existe quatre niveaux d'accès à l'assainissement : • Niveau 1 : Accès non amélioré ; • Niveau 2 : Accès limité ; • Niveau 3 : accès Elémentaire (Base) ; • Niveau 4 : Accès géré en toute sécurité.
Latrine	C'est un endroit aménagé de telle sorte qu'un être humain puisse s'y soulager de ses excréta notamment par la défécation. Par rapport à une toilette, la latrine possède une technologie moindre.
Latrine/toilette améliorée	Selon le PN-AEUE une latrine/toilette est dite améliorée si elle répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme d'entrer en contact avec des excreta humains. Pour cela, une latrine/toilette améliorée comporte une plateforme (ou dalle) lavable et est connectée soit directement à un réseau d'égouts (qui évacue en continu les eaux usées en dehors de l'habitation), soit à une fosse construite de manière à ne pas polluer l'environnement. À ces éléments s'ajoutent une

CONCEPTS	DEFINITIONS
	superstructure pour préserver l'intimité des personnes utilisant la toilette, un tuyau de ventilation muni d'un grillage ou dispositif anti mouches et un couvercle. Il s'agit des ouvrages suivants : latrines VIP une fosse/SanPlat améliorée, latrine VIP double fosse, latrine EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle/mécanique (TCM).
Latrine non améliorée	Selon le PN-AEUE, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton constituée d'une simple fosse possédant un trou de défécation et une cabine assurant l'intimité mais ne disposant ni tuyau de ventilation, ni couvercle, ni toit.
Latrine familiale	Latrine destinée à l'assainissement autonome individuel (niveau ménage)
Latrine institutionnelle	Selon le PN-AEUE, il s'agit d'un ouvrage d'assainissement réalisé dans une école ou dans un centre de santé.
Latrine publique	Selon le PN-AEUE, il s'agit d'un ouvrage d'assainissement autonome public réalisé dans une gare routière, un marché, un lieu de culte, etc.
Assainissement autonome ou Assainissement non collectif	Système d'assainissement par lequel, les eaux usées et excreta sont stockés et traités in-situ ou sont temporairement stockés, au niveau des lieux de production et périodiquement évacués par les services de vidange vers les stations de traitement ou déposées à l'écart des habitations dans une zone non fréquentée prévue à cet effet.
Assainissement collectif	Le système d'assainissement par lequel, les eaux usées et excreta sont évacués en continu, par le biais d'un réseau de canalisations ou d'égouts, vers une station d'épuration pour être traités.
Eaux usées	C'est une eau polluée par un usage humain, constituée de toutes les eaux de nature à contaminer les milieux dans lesquels elles sont déversées, par les polluants physiques, chimiques ou biologiques.
Eaux usées domestiques	Eaux qui ont été utilisées pour l'alimentation et les autres besoins domestiques et comprennent d'une part, les eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive et la douche et d'autre part, des eaux vannes constituées de mélange d'urines, de fèces, d'eau de nettoyage intime et papier de nettoyage
Eaux usées industrielles	Eaux générées par les activités industrielles.
Eaux vannes	Mélanges d'urines, de fèces et d'eau de chasse jusqu'à l'eau de nettoyage anal (si le lavage anal est pratiqué) et/ou les matériaux de nettoyage (papier de toilette)
Excreta	C'est un mélange de selles et d'urines humaines.
Ouvrage d'assainissement	C'est un système de gestion des eaux usées et des excreta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.
Puisard	Le puisard encore appelé puits d'infiltration des eaux usées, est un dispositif consistant en un puits destiné à recevoir les eaux usées, de préférence après un prétraitement préalable (décantation, flottation, absorption, ...) pour éviter le colmatage de l'ouvrage. Le puits d'infiltration ne convient pas aux fortes quantités d'eau usées rejetées. Il est relié à une douche ou à un bac à laver ou à une fosse septique.
Assainissement total piloté par la communauté	C'est une approche participative qui facilite la prise de conscience, suivie d'une décision collective d'une communauté à s'auto-développer en assainissement. Elle est une nouvelle approche en assainissement qui ne se focalise pas sur la

CONCEPTS	DEFINITIONS
(ATPC)	construction des latrines, mais plutôt sur la motivation d'une communauté entière à abandonner la défécation à l'air libre, devenir « FDAL » et à maintenir cet état.
Déclencher un village /déclenchement	Le déclenchement consiste à analyser de manière participative le profil sanitaire de la communauté. Il est fondé sur la stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte chez les membres de la communauté en les confrontant à la réalité crue de la Défécation à l'Air Libre (DAL) et ses conséquences sur la communauté. On part ainsi de l'hypothèse selon laquelle, qu'aucun être humain ne peut rester indifférent au fait qu'il ingère les excréta des autres. Le déclenchement est une série d'animations soigneusement préparées qui constituent une des étapes fondamentales de l'approche.
Evaluer un village	Évaluer un village consiste à vérifier son statut de Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) en se basant sur les critères définissant l'atteinte de cet état.
Déclarer FDAL un village / déclaration FDAL	C'est le constat de l'arrêt de la défécation à l'air libre et l'amélioration des pratiques d'hygiène dans un village ou quartier. Elle enclenche le processus de certification FDAL dudit village/quartier.
Certifier FDAL un village /certification FDAL	C'est la confirmation et la reconnaissance officielles de l'état de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans un village/quartier. Elle exige une inspection destinée à évaluer si une localité est affranchie de la Défécation à l'Air Libre.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONCEPTS	DEFINITIONS
Révocation	Est la cessation définitive des fonctions qui résulte de la sanction d'une faute professionnelle ; elle est prononcée par arrêté du Ministre chargé de la fonction publique suivant la procédure disciplinaire définie par la loi portant statut général de la fonction publique d'Etat (article 187 de la loi 081). La révocation est une sanction de deuxième degré. Elle est prononcée par le ministre chargé de la fonction publique après avis du conseil de discipline. (Confer article 162 de la loi 081). La révocation pour faute de troisième degré ou d'une extrême gravité est prononcée par le ministre en charge de la fonction publique conformément à la décision du conseil des ministres (confer article 163).

CONCEPTS	DEFINITIONS
Licenciement	Est la cessation définitive des fonctions prononcée par arrêté du Ministre chargé de la Fonction Publique à l'encontre du fonctionnaire pour l'un des motifs ci-après :insuffisance professionnelle, refus de rejoindre le poste assigné , abandon de poste , perte de la nationalité burkinabè, perte des droits civiques, condamnation à une peine d'emprisonnement ferme d'au moins trois (3) mois ou avec sursis d'au moins dix-huit (18) mois , inaptitude physique ou mentale dûment constatée par le conseil de santé. (Article 188). Le licenciement intervient également dans le cas de suppression d'emploi en vertu de dispositions législatives prévoyant notamment les conditions de préavis et d'indemnisation des intéressés. Article 189 : Le licenciement pour perte de la nationalité burkinabè ou pour perte des droits civiques entraîne la suppression du droit ' pension. Dans ce cas, les retenues pour pension sont remboursées. Article 190 : Le licenciement pour abandon de poste ou pour refus de rejoindre le poste assigné est subordonné à la procédure de mise en demeure. Article 191 : Lorsque la procédure de mise en demeure a été suivie, le licenciement pour refus de rejoindre le poste assigné ou pour abandon de poste est prononcé sans consultation du conseil de discipline.
Démission	est la cessation définitive des fonctions qui résulte d'une demande expresse du fonctionnaire (article 184).
Retraite pour limite d'âge	Cessation définitive d'activité du fonctionnaire qui a atteint la limite d'âge fixée par la réglementation en vigueur.
La retraite d'office	Cessation définitive d'activité du fonctionnaire soit pour limite d'âge, soit pour inaptitude physique ou suite à des mesures disciplinaires (article 180).
Retraite anticipée	Cessation définitive de la carrière du fonctionnaire sur sa demande après 15 ans de service effectif. C'est une retraite prise avant l'âge normal de la retraite prévu par le régime de retraite (Confère article 183).
Engagement	L'engagement juridique de la dépense publique est l'acte par lequel l'Etat crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge. L'engagement comptable de la dépense publique consiste à affecter des crédits au paiement de la dépense.
Liquidation	La Liquidation_a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense.
Paieement	C'est l'acte par lequel, l'Etat ou l'organisme public se libère de sa dette.
Contractuel	Est contractuel de la fonction publique, les agents qui ont vocation à occuper les emplois non permanents destinés à la réalisation d'activités extraordinaires ou conjoncturelles des administrations centrales ou déconcentrées de l'Etat (art. 172, loi 013)
Fonctionnaire	Est fonctionnaire d'Etat, toute personne qui, nommée à un emploi permanent des administrations centrales et déconcentrées de l'Etat ou des institutions publiques, a été titularisé dans ledit emploi après une période de stage probatoire d'une année (art. 1 loi 081

ANNEXE 2 : Synthèse méthodologique d'élaboration du tableau de bord

Le tableau de bord statistique du secteur de l'eau et de l'assainissement du MEEA a été élaboré par la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) en suivant une démarche intégrée et itérative. Cette approche participative a permis de recueillir des données auprès des structures du sous-secteur Eau et Assainissement, grâce au système de collecte de données établi dans le cadre de la réalisation de l'annuaire statistique 2023.

Pour faciliter la collecte des données et en garantir la fiabilité, un groupe de travail a été constitué. Les membres de ce groupe ont participé à chaque phase du processus, qui s'est déroulé en quatre étapes principales : (i) réunion de cadrage, (ii) collecte et centralisation des données, (iii) traitement des données et production du tableau de bord, et (iv) finalisation et diffusion.

i. Rencontre de cadrage

Le groupe de travail s'est assuré que tous les participants partageaient la même compréhension des objectifs et des résultats attendus, tout en validant la maquette du tableau de bord 2023.

ii. Collecte des données et centralisation des données

Cette phase s'est principalement appuyée sur les données déjà mobilisées pour l'annuaire statistique 2023. Des données complémentaires ont été collectées lorsque nécessaire. Cela a permis de préparer le tableau de bord en examinant les données fournies par les structures.

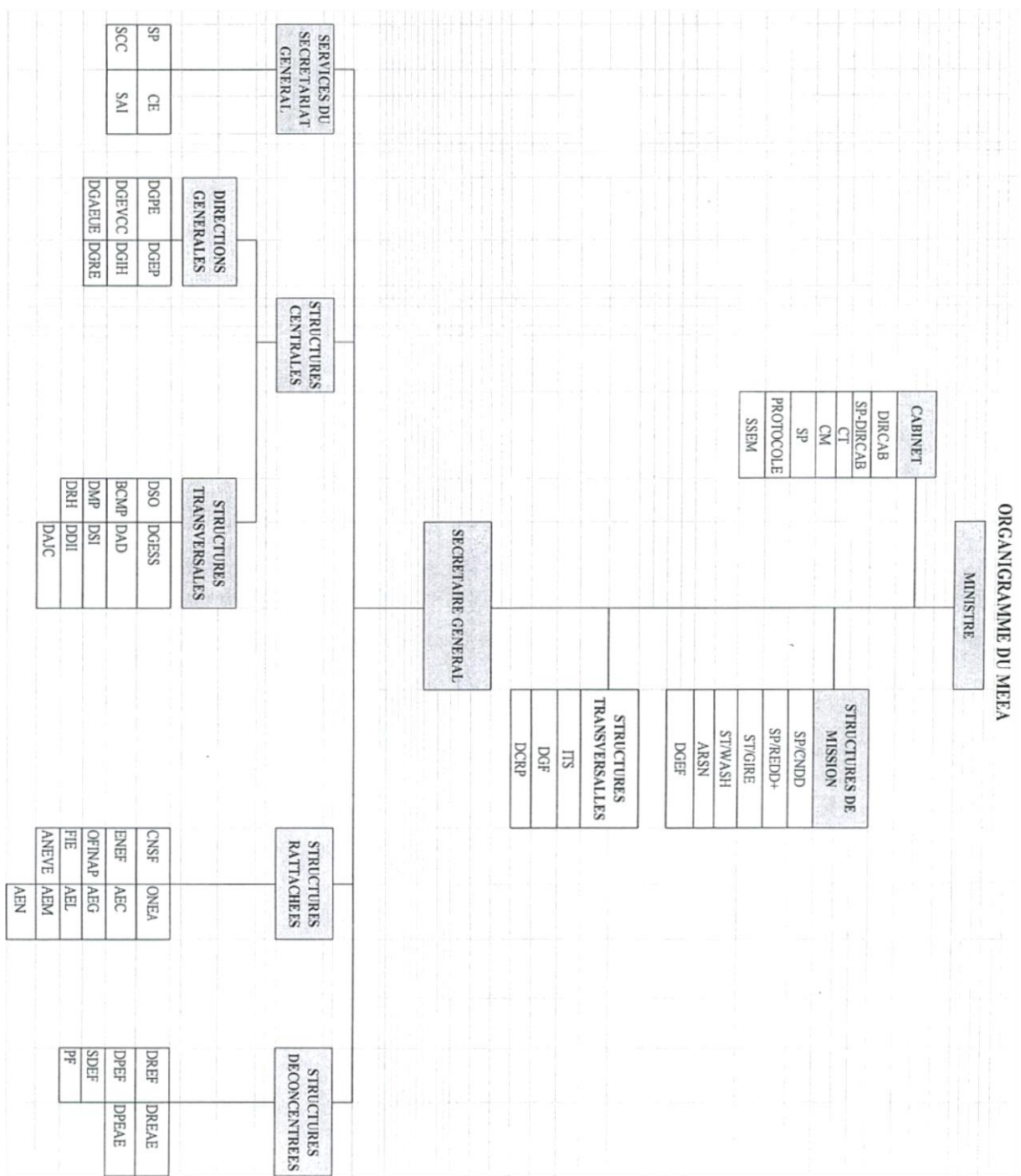
iii. Traitement des données et production du tableau de bord

Les données ont été compilées dans la maquette du tableau de bord, puis vérifiées pour en assurer la cohérence. La production a été réalisée lors d'un atelier, organisé en sous-groupes thématiques, dont les travaux ont été présentés en plénière. Un projet de tableau de bord a ensuite été soumis à validation lors d'un atelier.

iv. Finalisation et diffusion du tableau de bord

Le projet de tableau de bord a été soumis à validation en atelier. Après intégration des amendements, le tableau de bord a été diffusé par email, en format physique, et sur le site web.

ANNEXE 3 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)



ANNEXE 4 : Équipe d'élaboration

STRUCTURES	NOM ET PRENOMS	FONCTIONS/TITRES	TELEPHONE	EMAIL
DGESS	ILBOUDO Boubakar	Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	71644013	boubakr79@yahoo.fr
	OUEDRAOGO Ousséni	Directeur des Statistiques Sectorielles et de l'Evaluation (DSSE)	72583129	ousouedra1@gmail.com
	PARE Issouf	Ingénieur Statisticien Economiste	70843167	issouf.pare@eau.gov.bf
	BADOUN Youlérafo David	Conseiller en Etudes et Analyses Option Statisticien Economiste	70930049	davidy.1badoun@gmail.com
	LENGLENGUE Abdramane	Adjoint technique de la Statistique	73159980	lenglengue.abdramane@gmail.com
	KOLOGO T.L Raoul	Stagiaire	60431898	Louisraoulkologo98gmail.com
	OUATTARA T.Cheick Omar	Stagiaire	06716672	Ouattara_cheick.co@outlook.fr
DGEP	OUOBA/YANOOGO L. Nadège	Attaché en Etudes et Analyses option Sociologie	70391122	yanogonnadege@gmail.com
DGAEUE	SOURABIE Oussemane	Statisticien	71293008	pescool1938@gmail.com
DGIH	HIEH/OUEDRAOGO Awa	Conseiller en Etudes et Analyses option Géographie	70003521	awaoued@gmail.com
DGRE	SERE Adama	Conseiller en statistique et analyse du développement	64151489	damasere@yahoo.fr
DRH	SANGLI Souglimpo	Assistant en gestion des Ressources Humaines	71537538	jo.sangli84@gmail.com
DGF	KOURAOGO Lassina	Financier	70493579	Lass6kour@yahoo.fr
ONEA	SIMPORE/NANA Safiata		63520964	safiata.nana@oneabf.com